

Ensemble, changeons la finance

Financité

magazine

Festival Financité
du 7 au 22 octobre

Un compte
bancaire en librairie

Comprendre
la neutralité carbone

DÉFENSE D'INVESTIR



festival Financité

Ensemble, changeons la finance

Sans contact

Moins de liens, plus de profits ?

Gaffe aux GAFAM
Atelier

Entre toile et nuages
Atelier

1000 Bornes pour ma banque
Atelier

Face à la crise, une seule solution : l'improvisation!
Spectacle

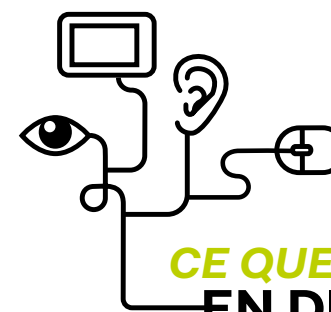
→ **Du 7 au 22 octobre 2022**

Partout en Wallonie et à Bruxelles
Gratuit – inscription obligatoire

Le programme complet sur
www.financite.be/festival

SOMMAIRE

- 4 **DOSSIER**
Défense d'investir
- 10 **ACTUS**
- 12 **LA FINANCE EXPLIQUÉE**
Neutralité carbone
- 14 **EN TOUTE MAUVAISE FOIS**
Sortez Tesla de la liste noire
- 15 **LES EXPERT·E·S DU QUOTIDIEN**
Une voiture partagée
- 16 **INTERVIEW**
« La durabilité est encore vue comme un risque parmi d'autres »
- 18 **ANALYSES**
Un compte bancaire entre le magazine et le jeu à gratter
Le ver(t)ni craque
Triodos et les certificats
- 24 **FINANCE SOLIDAIRE**
La finance au service de toutes et tous
Plus que du vent
Responsables et solidaires
- 27 **MONNAIES CITOYENNES**
Chez qui peut-on payer en monnaie locale ?
- 30 **LE MOUVEMENT FINANCITÉ**
Sans contact : moins de liens, plus de profits ?
- 31 **CAMPAGNE**
Ne vous faites plus avoir par les publicités vertes des banques !
- 32 **RÉGIONS**
- 38 **NOTRE ACTUALITÉ**
- 39 **OUI, MAIS**
- 40 **SANS FILTRE**
Prudentes et raisonnables



CE QUE VOUS EN DITES EN DIRECT DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Faites-vous partie des 84 % de Belges qui préfèrent les paiements numériques ?

Absolument pas ! L'argent liquide est notre dernier morceau de vie privée. De plus, les paiements numériques coûtent tant aux commerçant·e·s qu'aux consommateur·rice·s. Les seules à y faire du profit, ce sont les banques, les mêmes banques qu'on a soutenues en 2008 avec l'argent du contribuable. Et quid du jour où les systèmes informatiques sont en panne ? L'argent liquide dans votre portefeuille n'est jamais en panne, lui.

Annick Bertrand

Je ne suis pas contre le paiement numérique, mais je suis contre l'obligation de l'utiliser.

P. Florent Peterkenne

Comment les enfants vont-ils « sentir » et « comprendre » que l'argent ne tombe pas du ciel ? Voir l'argent cash « circuler » va leur faire apercevoir comment fonctionne les entrées (travailler pour avoir de l'argent, les dons, les cadeaux) et les sorties de l'argent (dépenses, faire plaisir aux autres avec des dons...).

André De Block

L'affaire DWS marque-t-elle le début de la fin pour la finance prétendue durable ?

Tant que le profit restera un critère d'investissement, il y aura de nombreux abus. Soyons sérieux : un investissement n'est souvent rentable que s'il extrait la richesse du sol (pétrole, or, minerais, agriculture intensive, gaz, charbon...). L'extractivisme n'est jamais vert ! Point. Taxons-le fortement, et reconnaissons-le pour le destructeur qu'il est. À défaut, des petits malins vont toujours essayer de verdir leurs produits pour des profits.

Marc Blasband

INSCRIVEZ-VOUS À NOS NEWSLETTERS QUOTIDIENNES ET RÉAGISSEZ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX : WWW.FINANCITE.BE + f

MORT DE LA FINANCE DURABLE ?

Bernard Bayot

Tous les indicateurs climatiques continuent de battre des records, annonçant un avenir émaillé de tempêtes féroces, d'inondations, de sécheresses, d'incendies de forêt et de températures invivables sur de vastes étendues de la planète. Pour éviter le pire, la finance durable vise à favoriser l'intérêt de la collectivité sur le moyen-long terme par un ensemble de pratiques et réglementations financières. Ce premier semestre 2022 aura pourtant été funeste pour les premières comme pour les secondes.

Premier acte : le 20 mai dernier, le responsable mondial de l'investissement responsable de la banque HSBC affirmait dans une présentation que la finance ne devait pas à se préoccuper du risque climatique. Selon Eric Albert, journaliste au « Monde », « *il n'a fait que répéter une opinion très répandue (...): la vaste majorité des investisseur·euse·s sont parfaitement conscient·e·s et inquiet·e·s du changement climatique, mais estiment que leur mandat, qui est de maximiser les rendements, ne va pas dans le sens de la lutte contre ce dernier.* » Conclusion : « la « finance verte » ne viendra pas au secours de la planète, pour qu'une transition ait lieu, il faut qu'elle vienne des gouvernements et des autorités publiques ».¹

À bas donc le mythe d'un marché autorégulateur capable de servir l'intérêt collectif. Nos démocraties doivent reprendre la main en augmentant les financements climatiques publics mais aussi en édictant les mesures nécessaires pour diriger les financements privés vers des investissements bas-carbone. Sans aller jusqu'à édicter une contrainte, la Commission européenne semblait avoir fait œuvre utile en publiant, au printemps 2021, une taxonomie qui détermine quelles activités économiques sont compatibles avec la transition écologique. Parallèlement, les acteurs financiers doivent désormais détailler leur stratégie avant de s'autoproclamer verts ou durables.

Hélas, le deuxième acte du calvaire de la finance durable était à venir, qui s'est déroulé le 6 juillet lorsque le Parlement européen a entériné l'inclusion du gaz et du nucléaire dans la liste des énergies « durables » de cette taxonomie européenne. Favorisant ainsi les intérêts des grands oligopoles énergétiques et de certains États plutôt que de suivre les recommandations des scientifiques. Le groupe d'expert·e·s missionné par la Commission avait en effet exprimé son opposition totale à la catégorisation du gaz et du nucléaire comme énergies « vertes » et déclaré qu'une telle décision n'était absolument pas conforme à la réglementation sur la taxonomie. Plusieurs États ont annoncé qu'ils allaient poursuivre l'Union européenne en justice pour cette décision controversée.

En attendant, s'il en fallait encore la démonstration, cette séquence montre que les autorités publiques doivent d'urgence édicter de vraies contraintes pour diriger les financements privés vers la transition écologique, mais aussi s'appuyer sur la science et non sur certains intérêts politiques et économiques pour déterminer les activités compatibles avec celle-ci. Il en va de la survie de la finance durable, pierre angulaire de tout tentative de réduire les émissions de gaz à effet de serre. ■

1. « La « finance verte » ne viendra pas au secours de la planète », *Le Monde*, 31 mai 2022.

QUI SOMMES-NOUS ?

Financité est un mouvement qui rassemble des citoyen·ne·s et des associations qui contribuent ensemble à remettre la finance et l'économie au service des citoyen·ne·s et de l'environnement. Pour Financité, encourager la transition écologique et sociale ainsi qu'œuvrer pour le bien commun passe par une finance plus juste, éthique et solidaire.

Au travers d'ateliers, de conférences, de formations, d'outils pédagogiques et d'accompagnement, Financité informe et mobilise pour changer la finance. Partout en Wallonie et à Bruxelles, des groupes de citoyen·ne·s se sont déjà formés pour développer des initiatives de monnaie locale et citoyenne, des coopératives de biens communs, des groupes d'épargne collective...

Tout le monde peut faire un premier pas pour renverser la machine financière. Parallèlement, Financité réalise des recherches sur la finance éthique et solidaire et développe des outils nouveaux pour le financement et la promotion de l'économie sociale. Le Financité magazine est une publication de Financité. Son but est de faire connaître la finance responsable et solidaire à un public le plus large possible.

Financité

Écriture : L'écriture inclusive et la féminisation des noms sont employés dans cette publication, quitte à parfois faire des « fautes » de français assumées, mais replaçant les femmes et les hommes sur un pied d'égalité.

Rédaction : rue Botanique 75, 1210 Bruxelles – 02 340 08 60 – info@financite.be

Éditeur responsable : Bernard Bayot. **Ont collaboré à ce numéro** : Bernard Bayot, Anne Berger, Eric Dewaele, Louise Dubois, Anne Fily, Morgane Kubicki, Danaé List, Didier Palange, Valéry Paternotte, Irène Piancatelli, Héroïse Rigot.

Graphisme et mise en page : Louise Laurent & Élise Debouny **Photo de couverture** : UX Gun – Unsplash **Impression** : Les Éditions de l'Avenir



FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

DOSSIER

DÉFENSE D'INVESTIR

Un an après avoir interdit toute forme d'investissement dans le secteur de la défense, la banque suédoise SEB fait marche arrière et annonce que 6 de ses fonds « socialement responsables » pourront investir dans les armes. Il s'agit désormais de défendre la démocratie suite à l'invasion russe en Ukraine, mais peut-être aussi de profiter de la hausse boursière des sociétés du secteur de la défense. Si peu d'institutions financières se sont osées à une annonce aussi publique, beaucoup avaient soutenu l'armement bien avant que le narratif ne change.



© Timothy Dikes - Unsplash

S'ARMER DURABLEMENT

L'invasion russe en Ukraine a relancé le débat. Peut-on considérer l'armement comme un investissement socialement responsable ?

Morgane Kubicki

Virage à 180°. En mars, un an après avoir totalement abandonné les investissements dans la défense, la banque suédoise SEB a finalement décidé d'autoriser certains de ses fonds à investir dans l'armement. « Les investissements dans la défense sont d'une importance clé pour soutenir et défendre la démocratie, la liberté, la stabilité et les droits humains », justifie un porte-parole de l'institution. Le changement de cap d'une des plus grosses banques scandinaves n'est pas anodin. Cela fait des années que les gestionnaires d'actifs se détachent progressivement des armes et du secteur de la défense en général, trop controversé pour apparaître dans des fonds vendus comme « socialement responsables ». L'invasion russe en Ukraine a changé le narratif. Il s'agit désormais de défendre la démocratie.

En témoigne le succès en bourse des principales entreprises actives dans le secteur de la défense. Entre fin février et début mars, une action de Thalès, groupe français spécialisé dans l'aérospatial, la défense et la sécurité, se négociait près de 30 % plus cher. Son prix n'a fait qu'augmenter depuis. Même constat pour l'entreprise britannique BAE Systems, active également dans la défense, qui a connu une augmentation de plus de 15 %. La valorisation du groupe suédois Saab (défense et sécurité civile) a presque doublé en quelques semaines.

Le droit de se défendre

Qu'est-ce qui a bien pu piquer la banque suédoise pour annoncer si publiquement que les armes allaient faire leur retour dans 6 fonds socialement responsables ? « Ces sociétés sont très soucieuses de leur réputation ainsi que des coûts et bénéfices liés à ce genre d'annonce publique. Dans ce contexte, cela devait leur apparaître comme bénéfique. Les mentalités ont pu évoluer à l'idée d'un soutien symbolique de l'Ukraine. Cela renvoie à l'idée d'un combat juste », analyse Marie-Aude Laguna, maître de conférences à l'Université Paris-Dauphine.

Cet arbitrage coût-bénéfice peut être purement financier : « Les sociétés sont en recherche désespérée de rentabilité. Il y a un effet d'aubaine avec la défense que les client-e-s le prennent en compte l'air de rien. Il y a donc un argument sur la rentabilité », ajoute

Marie-Aude Laguna. Avec le boom du secteur de l'armement, les perspectives de profits sont bien réelles et certains fonds l'ont bien compris. Mais le calcul coût-bénéfice se base aussi sur un repositionnement du débat éthique s'il s'agit de fournir des armes afin de protéger des pays démocratiques.

Les entreprises actives dans le secteur de la défense connaissent un énorme succès en bourse.

Stéphane Audrand, consultant indépendant spécialisé en maîtrise des risques des secteurs sensibles, affirme d'ailleurs à Novethic que l'exclusion du secteur de la défense pose problème au regard du droit international : « La Charte des Nations-Unies interdit l'agression, mais reconnaît le droit à la légitime défense. Ce droit est nié par les activistes lorsqu'ils-elles considèrent que les armes sont globalement mauvaises. » Un argument balayé par Niels Dubrow, expert en armement pour Urgewald dans le rapport ExitArms : « L'industrie de l'armement ne respecte souvent pas les exigences légales et les accords internationaux, sans parler des normes de base ou des normes de gouvernance responsable. »

Au non respect des normes de base, les opposant-e-s à la présence des armes dans les fonds d'investissement ajoutent qu'il est pratiquement impossible de séparer les activités d'une entreprise active dans l'armement pour « défendre la démocratie » de ses produits qui se retrouveront inévitablement dans les mains de régimes dictatoriaux ou répressifs.

© Tetiana Shyshkina - Unsplash



La défense de la démocratie ukrainienne est vue comme un argument pour financer le secteur des armes.

Investissement controversé

Il existe bien une interdiction légale, une convention internationale traduite en droit belge par la loi du 8 juin 2006 qui « interdit le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de [cette] présente loi en vue de leur propagation ». Il s'agit des armes « controversées ».

Cela n'empêche pas les institutions financières de soutenir les sociétés actives dans leur production. Selon Citywire, une maison d'édition financière londonienne, un tiers des fonds classés « article 8 » ou « article 9 » avaient dans leur portefeuille des armes controversées au 31 décembre 2021, avant donc l'invasion russe en Ukraine et le débat éthique qui s'en est suivi. Selon le règlement européen, ces fonds prennent en compte des caractéristiques environnementales ou sociales (article 8) ou ont un objectif d'investissement durable clair (article 9). En termes de durabilité, on peut considérer qu'il s'agit du haut du panier. Sur les 4 880 fonds analysés, 33 % avaient investi dans des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées.

Une convention internationale interdit le financement des armes dites controversées.

Labellisé pour la défense

Si les fonds autoproclamés « socialement responsables » investissent en général moins dans les armes que les fonds « classiques », qui ne prétendent donc pas investir selon des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance, ils restent nombreux à inclure le secteur de la défense dans leur portefeuille. Selon une recherche de Capital Monitor et As You Sow, plus de la moitié des fonds considérés comme durables par la société Morningstar contiennent des armes militaires pour un total de 7,3 milliards de dollars.

Les entreprises d'armement financées exportent généralement vers l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis qui mènent une campagne militaire au Yémen.

LES ARMES DE GUERRE

Chaque année, Financité étudie la composition des fonds d'investissement autoproclamés « socialement responsables » commercialisés en Belgique au regard de 4 listes noires d'investissement : celle des droits fondamentaux, une liste climaticide, des activités nucléaires et enfin des armes de guerre.

Cette dernière est réalisée à l'aide de 20 sources de listes publiques publiées par des ONG, des institutions internationales et des acteurs financiers. Elle identifie des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, au phosphore blanc et d'armes nucléaires. Les États retenus sont impliqués dans les armes controversées et/ou sous embargo sur les armes. Au 31/12/2020, la liste noire Financité armes de guerre regroupait 142 entreprises et 37 États.

Sur les 916 fonds analysés, 319 d'entre eux, soit 35 % ont investi dans au moins un actif de la liste noire armes de guerre. L'encours directement investi dans des entreprises ou des États présents sur la liste noire s'élève au total à 622 millions d'euros. Sur les 319 fonds épinglés, 35 se sont qualifiés de fonds « article 9 ».



© Tyler Hicks - The New York Times



© Airbus

Le secteur de la défense est aussi un enjeu économique pour certains pays.

des activités « nuisibles ». Mais plus récemment, elle a affirmé que les initiatives européennes sur le financement durable restaient cohérentes avec les efforts pour faciliter l'accès suffisant de l'industrie européenne de la défense au financement et aux investissements. Il faut dire que les lobbies de la défense plaident à l'unisson qu'il n'y a « pas de développement durable possible sans sécurité et pas de sécurité sans défense », de peur que leur financement sur les marchés devienne difficile si l'Europe considère que les armes ne peuvent pas faire partie de sa taxonomie sociale.

Car en dehors des armes controversées, chaque gestionnaire est libre de choisir d'investir dans les armes ou non. Dans un souci de crédibilité, de nombreuses institutions financières ont continué à exclure le secteur de la défense. L'annoncer aurait consisté en une sorte de non-événement. Mais en Europe, cela ne représente pas la majorité pour une raison simple : de nombreux fonds « socialement responsables » investissent dans les armes car les labels n'excluent pas le secteur. Et pour paraître crédible, mieux vaut afficher un label. C'est le cas du label ISR (pour investissement socialement responsable) en France, qui ne dit rien sur la question. « En France certainement, la défense reste un secteur stratégique, pourvoyeur d'emplois, et donc il existe un attachement des autorités et des citoyen-ne-s. Il est certain que d'un point de vue éthique, cela soulève de vrais débats. », insiste Marie-Aude Laguna.

Difficile de ne pas faire le rapprochement avec le secteur de l'énergie. Le nucléaire et le gaz, longtemps discutés, ont finalement fait leur entrée officielle dans la liste des énergies « de transition » de la taxonomie européenne. On peut y voir une reconnaissance du rôle stratégique de ces secteurs pour garantir l'autonomie énergétique européenne. Beaucoup de fonds dits « durables » continuent dès lors à financer ces activités en affirmant qu'il n'est pas durable de ne pas assurer nos besoins en énergie et notre indépendance.

Peu de labels garantissant un investissement socialement responsable excluent le secteur des armes.

En Belgique, le label Towards sustainability initié par le secteur financier, exclut l'armement avec un seuil de tolérance pour les entreprises qui tirent moins de 5 % de leurs revenus de la production d'armes ou de composants d'armes. Des discussions internes ont bien eu lieu pour décider si une modification des critères pour résister à l'invasion russe était nécessaire. « Nous comprenons la nécessité de produire des armes conventionnelles pour que les pays puissent défendre leur souveraineté, mais il est difficile de considérer les armes comme durables. Les entreprises d'armement reçoivent suffisamment d'investissements directement des gouvernements ou de fonds qui ne sont pas dénommés durables. Nous n'envisageons pas de changer les critères relatifs aux armes », précise Louis Eklund, chargé de projet pour le label.

Niveau européen, les messages sont vagues. La réglementation SFDR mise en place l'année dernière vise uniquement à plus de transparence (c'est-à-dire dévoiler clairement à quoi est utilisé l'argent collecté) et ne dit rien sur l'armement. À côté de la taxonomie verte qui détermine quelles activités sont durables ou non, la Commission a également entamé des travaux sur une taxonomie « sociale ». L'industrie de la défense devait alors rejoindre les sociétés de tabac et les jeux d'argent dans la catégorie

« Le pétrole et le gaz ne relèvent pas tellement d'un questionnement éthique pur comme celui de l'armement. Il a fallu un sursaut des autorités et de la réglementation pour que l'on se pose des questions, mais avec l'urgence climatique, on peut dire que cela devient aussi une affaire de conviction », analyse Marie-Aude Laguna. ■

SALES PROFITS

Le rapport « Dirty profits » identifie les 10 banques européennes les plus impliquées dans 11 sociétés d'armement.

Dix banques européennes ont fourni quelque 24,2 milliards d'euros de financement et détiennent des investissements d'environ 10 milliards d'euros dans 11 entreprises d'armement qui exportent vers l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et d'autres pays menant une campagne militaire au Yémen, ainsi que vers d'autres pays controversés, en crise et politiquement instables d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Les deux banques ayant fourni le plus de financement aux 11 entreprises sont Lloyds Bank et UniCredit pour un total de 4,1 milliards chacune. Le Crédit Agricole est arrivé en troisième position avec des financements de 3,4 milliards d'euros.

MA BANQUE SANS ARME

Les politiques des institutions financières ne sont pas toujours claires en matière d'armement.

Morgane Kubicki

Contrairement à d'autres thèmes comme la fiscalité ou la protection de la nature, toutes les banques analysées par le Scan des banques ont au moins fait l'effort de publier une politique en matière d'investissement dans l'armement. Mais ces politiques laissent souvent une grande marge d'interprétation. Ce n'est pas le cas de Triodos qui affirme clairement qu'elle n'investit d'aucune manière dans l'industrie de l'armement et pour qui il n'existe pas d'indice qu'elle investirait dans une entreprise impliquée dans la vente d'armes. Juste derrière, NewB obtient la note de 97/100 pour sa politique d'exclusion de production d'armes et de biens militaires. Le Scan des banques note cependant que la banque aurait pu exclure explicitement les biens à double usage (militaire et civil). Argenta est classée juste derrière avec une exclusion des armes controversées, des armes nucléaires et des entreprises qui tirent plus de 5 % de leurs revenus de la production d'armes non-controversées.

Les armes controversées sont bien exclues, mais le reste des politiques laisse des marges d'interprétation.

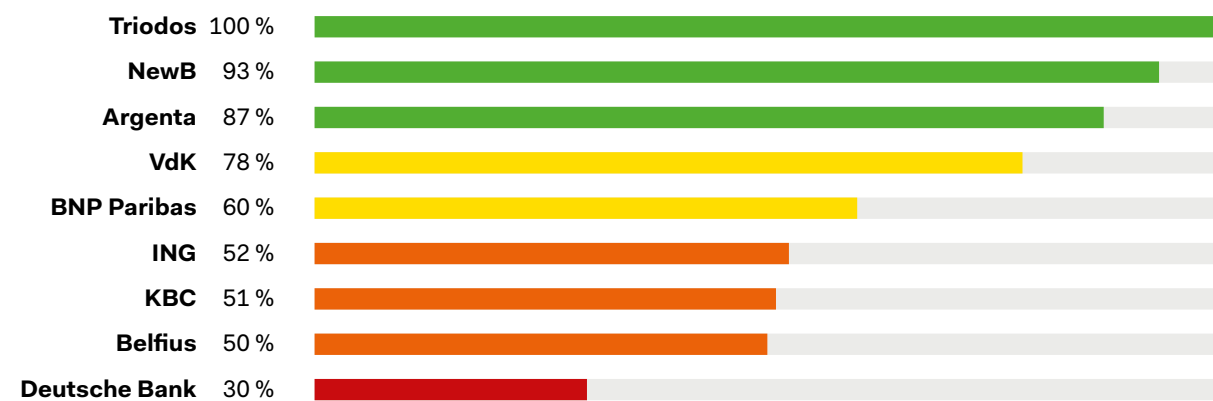
Les 4 grandes banques belges du classement (ou leur filiale pour les groupes BNP Paribas et ING) ont des politiques ambiguës. Elles affirment toutes exclure les armes controversées comme le requiert la loi, mais sont plus vagues sur les autres armes. BNP Paribas

ne contrôle par exemple pas le financement des biens de transport militaire ou des produits à double usage (militaire et civil). ING n'empêche pas explicitement les entreprises qui livrent des armes vers des zones de conflit ou ayant une structure étatique fragile et n'a pas de politique concernant la production d'armes létales robotisées. L'analyse du Scan des banques montre que KBC exclut complètement les armes controversées et les armes nucléaires, mais ne prend pas suffisamment de précautions sur l'approvisionnement des régions et régimes instables dont le budget « défense » est largement disproportionné. Belfius quant à elle respecte la loi belge, exclut également les armes nucléaires et ne finance les marchandises à double usage (militaire et civil) que s'il s'agit clairement de marchandise non militaire. Cependant l'analyse lui reproche de ne pas avoir de garde-fou pour la livraison d'armes en zones sensibles. ■



© Neznam - iStock

POUR ALLER PLUS LOIN : WWW.SCANDESBANQUES.BE



WALLONIE, TERRE D'ARMES



© Nicolas Maeterlinck - Belga

Plusieurs entreprises wallonnes sont actives dans la fabrication et la vente d'armes.

Morgane Kubicki

La Région wallonne est actionnaire unique de la FN Herstal.

FN Herstal, John Cockerill, Mecar, Sonaca... des noms bien connus en Wallonie. D'après la base de données de l'industrie de la dégenèse en Belgique et du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), la Région wallonne comptait 47 entreprises actives dans le secteur de l'armement fin 2020, employant 3 637 personnes.

Le secteur est si bien représenté que plusieurs associations de la société civile se sont mis à publier l'Observatoire des armes wallonnes (OAW) dont la 5^e édition a été publiée en juin.

Impossible de déterminer précisément le montant que la Région wallonne touche grâce à la vente d'armes. La Région étant actionnaire unique de la FN Herstal, on peut cependant affirmer que ces sommes sont considérables. Et concernant la destination de ces armes, malgré l'obligation de publication d'un rapport annuel sur les transferts d'armes, l'Observatoire des armes wallonnes regrette un manque de transparence : « ceci est illustré notamment par la publication tardive du rapport annuel wallon sur les transferts d'armes de 2020. Il a été publié le 15 février 2022, c'est-à-dire, treize mois après la fin de l'année concernée, ce qui ne permet pas un examen public et parlementaire efficace des décisions des autorités wallonnes dans la matière. »

L'Observatoire met en lumière les grandes tendances des exportations d'armes wallonnes ces dernières années avec une apparente bonne nouvelle. Si l'Arabie saoudite a été le premier client de la Région entre 2015

et 2017, c'est le Canada qui l'a remplacé comme principal client. Mais la lecture est trompeuse, car « la majorité des ventes d'armes wallonnes au Canada entre 2018 et 2020 ont été réalisées dans le cadre d'un important contrat de production de véhicules blindés de combat d'infanterie (LAVIII) ayant l'Arabie saoudite comme destinataire final », précise le rapport.

L'Arabie saoudite reste un client important des sociétés d'armes wallonnes.

L'Arabie saoudite reste donc l'un des principaux importateurs d'armes wallonnes au cours des six dernières années malgré le non-respect du droit international et des droits humains ainsi que son implication dans la guerre au Yémen. Un décret fixe pourtant le respect des droits humains et du droit humanitaire international pour pouvoir exporter des armes wallonnes dans ce pays. La Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD), la Ligue des Droits Humains (LDH) et Vredesactie, soutenues par Amnesty International (AI), ont annoncé en juin qu'elles introduiraient une action pénale contre la FN Herstal, qui a exporté des armes en Arabie saoudite sur la base de licences qui ont été retirées par la Région wallonne ou annulées par le Conseil d'État. ■

POUR ALLER PLUS LOIN : OBSERVATOIRE DES ARMES WALLONNES 2022, DISPONIBLE SUR AMNESTY.BE



© Ville de Mons

MONS Y'AURA-T-IL ASSEZ D'ARGENT ?

Alors que les Montois et les Montoises célébraient le retour du Doudou, une question subsistait : y aura-t-il assez d'argent dans les distributeurs ? Le jeudi qui précède les festivités, SudInfo titrait déjà : « *Doudou 2022 : voici où retirer de l'argent liquide durant la ducasse de Mons* », précisant que tous les bars n'acceptent pas nécessairement la carte bancaire lors de la Ducasse. Et s'il était possible de retirer de l'argent liquide sur la Grand'Place il y a peu, la fermeture de deux agences (ING et BNP Paribas Fortis) rend l'opération plus périlleuse. La file d'attente pour avoir accès à des billets était déjà longue le samedi, alors que la ville était pratiquement déserte comparé à l'affluence du dimanche. Le problème est tel que la Ville de Mons a même édité une carte qui répertorie les 8 endroits où il est encore possible de se procurer de l'argent liquide dans la ville. Finalement, il y aura eu de longues files, mais pas de pénurie. Cependant, la désertification bancaire fait craindre d'autres fermetures d'ici l'année prochaine. Et on ne peut décemment exiger des bars, pour certains éphémères, de mettre en place un système de paiement électronique pour le weekend.

MONDE TERRA, LUNA ET LES AUTRES

Vague de froid dans le monde des cryptomonnaies. La Luna, une cryptomonnaie qui avait atteint un plus haut historique à plus de 100 dollars en avril, s'échangeait pour moins d'un cent en mai. De nombreuses personnes ont tout perdu en un claquement de doigt, n'ayant pas hésité à investir plusieurs milliers d'euros de leur portefeuille dans ces cryptomonnaies largement promues par des « expert-e-s » en blockchain ou autre influenceur-euse-s.

La Luna est une cryptomonnaie. C'est à peu près tout ce qu'il y a à savoir sur elle, si ce n'est qu'elle vit dans un écosystème commun avec TerraUSD, un stablecoin. Il a toutes les caractéristiques techniques d'une cryptomonnaie classique, sauf qu'il est adossé à une devise (ici le dollar) pour le rendre « stable ». Pour garantir cette stabilité, les créateur-ice-s de TerraUSD faisaient des manipulations avec la Luna. Si TerraUSD valait plus que 1 \$, des unités de Luna étaient détruites et transformées en offre de TerraUSD. On augmente ainsi l'offre et le cours diminue. Si à l'inverse le TerraUSD valait moins de 1 \$, on réduit l'offre de TerraUSD et on achète des unités de Luna.

Sauf qu'en mai, le cours de la Luna s'effondre et rend de plus en plus difficile les fameux arbitrages avec le stablecoin Terra. Le système se fissure. Les développeur-euse-s de Luna annoncent l'arrêt temporaire de la « blockchain » (le système informatique qui enregistre les transactions). Le créateur finit pas s'excuser publiquement en profitant de l'occasion pour lancer une version 2.0 du fameux stablecoin.



EUROPE UN CODE DE CONDUITE SUFFIRA

C'est non. Les sociétés dont le métier est de noter les entreprises selon les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) ne veulent pas des propositions de l'Union européenne visant à réglementer le secteur. Moody's, Fitch et consorts, ne veulent pas que l'Europe se mêle de leur activité dont les institutions financières ont grand besoin pour sélectionner les entreprises dites « socialement responsables ». Les agences de notation, qui appliquent leurs propres règles en la matière, pensent qu'une réglementation n'est certainement pas nécessaire et qu'un « code de conduite suffirait ».

Pourtant, sur les 168 réponses à la consultation européenne (dont des banques, des autorités publiques et des organisations gouvernementales), 80 % se sont montrées favorables à une intervention législative sur ce marché.

LIRE, VOIR, ÉCOUTER

QUOI QU'IL EN COÛTE : SORTIR LA DETTE DES GRIFFES DE LA FINANCE



Pour les trois auteurs, il faudra choisir entre rembourser la dette en diminuant les dépenses publiques ou préparer la société à une véritable transition sociale et écologique. Cet ouvrage didactique analyse les enjeux de la dette publique et en décortique les mécanismes.

Éditions textuel, 176 pages, 13,90 euros



LE MYSTÈRE SATOSHI

En janvier 2009, Satoshi Nakamoto crée le bitcoin. En 2011, il disparaît. Cette miniserie en

6 épisodes décrypte cette révolution des cryptomonnaies et enquête sur l'identité de son créateur. Disponible sur Arte, 6 épisodes

LE MONDE PARALLÈLE DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE



Le travail au noir est partout et la crise sanitaire n'a fait qu'amplifier ce phénomène et son rôle incontournable dans l'économie. Le podcast de l'Agence Alter explore l'économie informelle dans cet épisode de la série « L'école de la transformation sociale : l'imagination au pouvoir ».

Disponible soundcloud.com/agence-alter, 36 min

Votre exemplaire gratuit !

TENTEZ DE GAGNER

UN DES 5 EXEMPLAIRES DE « QUOI QU'IL EN COÛTE : SORTIR LA DETTE DES GRIFFES DE LA FINANCE »

Envoyez un mail à didier.palange@financite.be et 5 heureux-ses gagnant-e-s seront tiré-e-s au sort. Concours réservé aux membres Financité.



© Michele - Unsplash

BELGIQUE VOUS ÊTES DURABLE ?

Depuis le 2 août, les institutions financières sont tenues de demander à leurs client-e-s si la durabilité les intéresse. Si vous exprimez un intérêt pour les investissements dits durables, votre institution sera alors obligée (après avoir déterminé vos connaissances, votre expérience et vos objectifs d'investissement ainsi que votre capacité financière) de tenir compte de votre intérêt pour la durabilité dans votre profil.

Une bonne nouvelle, n'est-ce pas ? Sauf que les deux fédérations (banques et assurances) préviennent déjà : « *le manque de données rend difficile l'application de la législation* ». Et oui, nombre d'entreprises ne devront rentrer un rapport de durabilité qu'à partir de 2023 alors que la législation qui doit informer les client-e-s sur les produits dits « durables » est déjà d'actualité. « *Il est actuellement difficile pour les institutions financières d'estimer dans quelle mesure les produits représentent un investissement vert, car elles ne disposent pas encore de toutes les informations nécessaires* », regrette Febelfin dans son communiqué.

Lorsqu'il s'agissait de vendre des fonds d'investissement auto-proclamés « socialement responsables » tout en y incorporant des entreprises ou des États qui violent les droits fondamentaux, des entreprises qui explorent encore des nouvelles extractions de pétrole ou actives dans les armes controversées, là il n'y avait pas de problème de données visiblement.

Neutralité carbone

Il existe un concept dont le potentiel d'écoblanchiment est phénoménal : l'objectif de neutralité carbone.

Valéry Paternotte

Certains le disent explicitement : la livraison de votre colis n'a aucun impact sur le climat. D'autres le laissent juste sous-entendre avec un café « neutre en carbone » qui évoque indéniablement l'idée d'un impact nul, ni bon ni mauvais. Or, nous n'avons pas la moindre idée de ce qui se cache derrière ce terme : une diminution réelle et significative des émissions directes et indirectes selon une trajectoire bien définie ou l'achat massif et ponctuel de crédits carbone à bas coût ?

La neutralité carbone ne dit rien non plus sur le respect d'autres objectifs de développement durable, comme le maintien de la biodiversité, la souveraineté alimentaire ou la résilience de nos systèmes de production-consommation. L'expression l'indique bien : on se préoccupe de gaz à effet de serre et non de conditions de travail décentes.

Mais se limiter aux « seules » émissions de gaz à effet de serre présente déjà pas mal de difficultés techniques et méthodologiques. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la neutralité carbone, ou zéro émission nette, est tout simplement l'équilibre – au cours d'une période donnée – entre les émissions anthropogéniques (c'est-à-dire due aux humains) de CO₂ et les absorptions anthropogéniques.

Si une compagnie de café veut vous vendre des capsules à espresso neutres en carbone, elle a donc deux options : éliminer toutes les émissions liées à la production et au remplissage des capsules (ce qui est tout bonnement impossible) ou compenser ses émissions. Le 2^e mot clé est lâché : la compensation.

Car il va de soi que entreprises et États ne vont pas arrêter d'émettre du CO₂. Ils vont compenser, via des mécanismes dits de « flexibilité » ; ces fameux mécanismes de marché sans lesquels les États-Unis n'auraient jamais signé le Protocole de Kyoto¹.

La compensation repose sur 2 faits bien établis. D'abord, une tonne de CO₂, où qu'elle soit émise, reste une tonne de CO₂. Ensuite, il y a des émissions de CO₂ plus faciles à éliminer que d'autres. Celui ou celle pour qui il est facile de réduire ses émissions peut – contre rémunération – permettre à un autre de valoriser cette réduction.

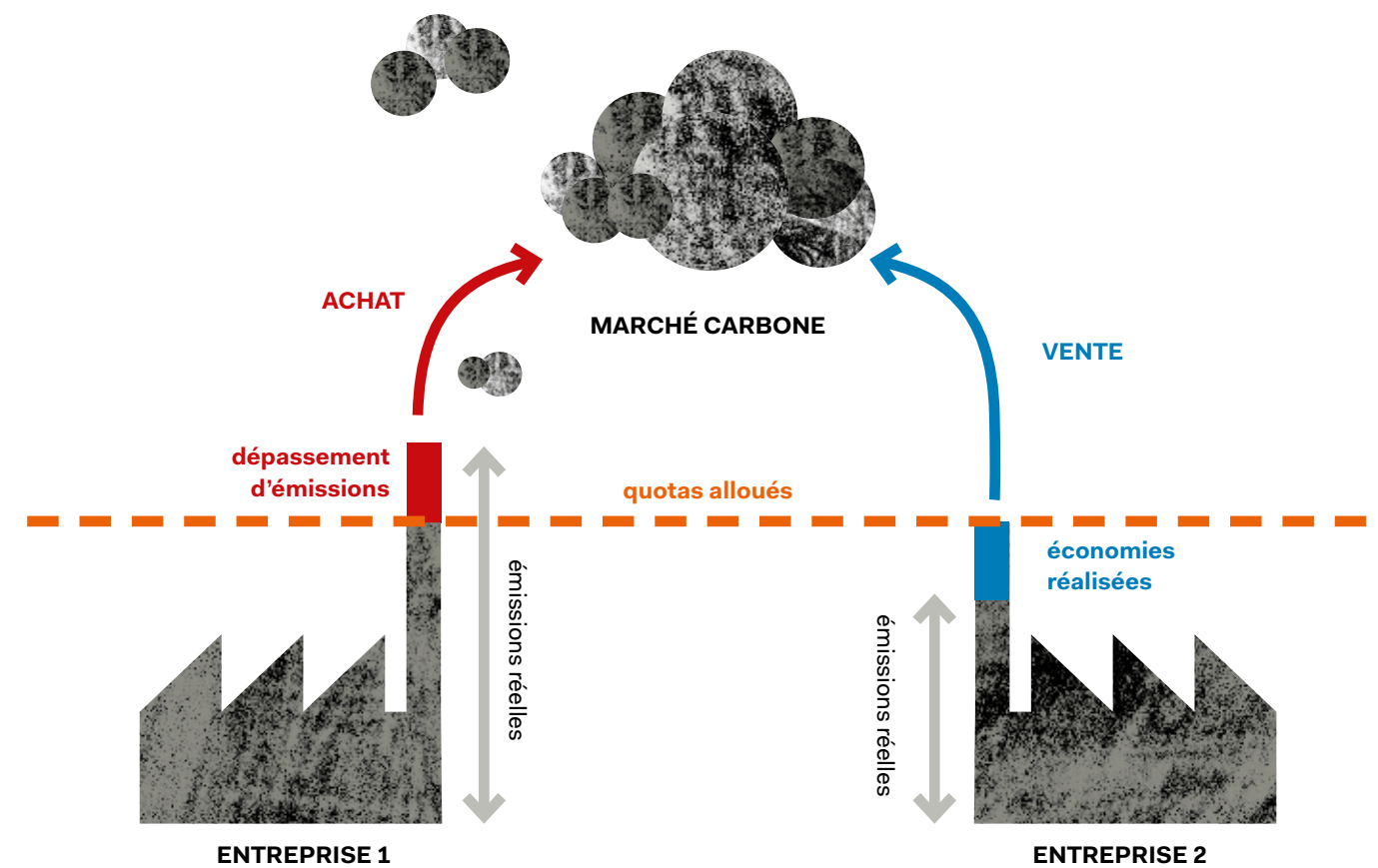
Il y a deux options : éliminer toutes les émissions liées à la production ou compenser ses émissions.

Ça peut marcher !

Mais moyennant quelques conditions. D'abord, il faut pouvoir comparer une tonne émise aujourd'hui, de façon certaine (on sait exactement combien de CO₂ émet une tonne de charbon brûlée) avec la façon dont elle sera absorbée qui est incertaine et dépend de nombreux paramètres (forêts, sols, océans, météo...).

Or, si la demi-vie du carbone dans l'atmosphère est de plus de 100 ans, il faut s'assurer que les forêts plantées ou les nouvelles techniques de gestion des sols vont non seulement absorber la quantité de carbone espérée mais aussi que le contrat entre les parties sera respecté pendant un siècle. Car pour pouvoir polluer plus, j'ai par exemple signé un contrat avec un agriculteur qui s'engage à moins labourer ses terres pour que ses sols retiennent plus de CO₂ pendant des décennies ou planter des arbres. Sauf que l'on est de moins en moins sûr que les forêts vont rester des puits de carbone². Et le terrain sur lequel la forêt a été plantée peut être revendu, ou cultivé différemment, un incendie peut se déclarer...

Ceci pose d'immenses défis au niveau de la certification. Car même sans incendie volontaire, il faut être capable de dire ce qui se passerait sans le projet. Par exemple, nous avons un terrain labouré et monocultivé qui se serait accompagné de 100 tonnes de CO₂ sur une période déterminée si on ne changeait rien, mais grâce à un projet d'agroécologie, on va émettre 30 en moins et donc autant de crédits transférables.



Une exigence légitime est aussi de dire que ce projet ne se serait pas fait sans les crédits carbone. Dans le jargon, on dit qu'il faut une réelle additionalité. Cette question de label est loin d'être résolue. En France, même le label bas carbone est jugé insatisfaisant par les principales ONG environnementales³.

Des entreprises peuvent préférer acheter des crédits bon marché plutôt que faire l'effort d'effectivement réduire leurs émissions.

La neutralité en dernier

Comment ne pas entrevoir les multiples problèmes voire arnaques qui ne manqueront pas de se produire ? Comment imaginer que l'agriculteur ou l'agricultrice aura tous les paramètres pour calculer la rentabilité de différentes cultures ou gestion des sols, en fonction des prix des matières premières mais aussi des crédits carbone ? Sans compter les évolutions scientifiques, technologiques, juridiques et légales qui peuvent modifier ces paramètres. Il semble évident que seuls des gros propriétaires terriens pourront faire appel aux bureaux de consultance qui auront décidé de se spécialiser là-dedans.

Selon Climat.be, le marché européen souffre déjà d'un excédent important de quotas par rapport à la demande, de sorte que le prix des quotas a d'abord fortement baissé et est resté relativement bas. Du coup, des entreprises qui pourraient peut-être assez facilement réduire leurs émissions peuvent préférer acheter des crédits bon marché plutôt que faire l'effort d'effectivement réduire leurs émissions.

Certains, dont l'ADEME, vont jusqu'à dire que la neutralité n'est qu'un moyen de ne rien changer au système. Au lieu de trouver un moyen plus écologique de se faire un espresso (et il y en a), on achète des capsules en aluminium pour lesquelles des forêts au Pérou ont été accaparées pour « compenser » cette production intrinsèquement non durable.

C'est bien pour ça que la compensation doit venir en tout dernier recours. D'abord, repenser la production pour éviter les émissions. Ensuite, optimiser le système pour réduire lesdites émissions. Et enfin seulement la compensation via le financement de puits naturels, qui ne présentent évidemment ni impact environnemental négatif ni violation des droits humains.

Et, dans tous les cas, avec une allégation aussi générale que « neutre en carbone » on prend clairement le risque de berner les consommatrices. Sauf, comme le suggère l'ADEME, à reprendre clairement, sur chaque communication, que cette neutralité ne concerne qu'un objectif environnemental et à décliner quelle part a été évitée, réduite et compensée. ■

1. <https://climat.be/politique-climatique/internationale/protocole-de-kyoto-2008-2012>

2. La capacité des forêts tropicales à capturer du CO₂ de l'atmosphère diminue. www.africamuseum.be/fr/research/discover/news/tropical_forests_carbon_sink

3. https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2020/12/Décryptage-RAC-Label_bas_carbone_VF.pdf

POUR ALLER PLUS LOIN : LA NEUTRALITÉ CARBONE, VALÉRY PATERNOTTE, AOÛT 2022, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE



ALAIN VESTIR
chargé de relations
éthiques

Sortez Tesla de la liste noire

Mesdames et Messieurs de Financité, selon vous, on ne pourrait pas investir dans Tesla lorsque l'on développe un fonds « socialement responsable ». Il faudrait vraiment que vos analystes qui se placent en gardien-ne-s de l'éthique apprennent à regarder plus loin que le bout de leur nez.

La faute commise par un fournisseur de Tesla doit-elle effacée tout le bien que l'entreprise fait pour la planète ? Vous décidez sciemment d'ignorer que les client-e-s de Tesla ont contribué à accélérer la transition mondiale vers une énergie durable en évitant 8,4 millions de tonnes de CO₂ émises. Vous oubliez que notre usine fonctionne grâce à des panneaux solaires et que Tesla fait tout ce qu'elle peut pour faire face aux possibles violations des droits humains dans sa chaîne de valeur. Tout ça à cause d'un soupçon de travail forcé qui ne relève même pas de notre entreprise.

Pour faire fonctionner nos voitures électriques, nous avons besoin de batteries puissantes et fiables. Cela n'est malheureusement possible qu'en se procurant certains métaux (mais c'est toujours mieux que de brûler des milliers de barils de pétrole) qu'il faut extraire de mines.

En 2019, Tesla est apparue sur votre liste noire des investissements socialement responsables parce que le groupe Rights Advocates a porté plainte contre Tesla, Microsoft, Alphabet, Dell et Apple au nom de 14 familles originaires de République démocratique du Congo. Je ne nie pas qu'il n'y a pas eu de manquements dans les mines exploitées afin de fournir nos groupes en cobalt. Si les faits sont avérés, je regrette que l'on puisse exploiter des enfants de cette manière. Mais comprenez bien que ces mines étaient détenues par Glencore, qui vendait ensuite ce précieux composant à Umicore avant que celle-ci ne le transforme pour le vendre à des entreprises qui construisent des batteries.

Le rapport que vous utilisez pour mettre Tesla sur liste noire affirme qu'Umicore aurait intentionnellement mélangé le cobalt extrait dans des conditions hasardeuses avec celui provenant de mines responsables et transparentes afin de donner à Apple, Alphabet, Dell, Microsoft et nous-mêmes une opportunité de déni quant à la source de cobalt acheté. Mettez-vous à la place de Tesla et comprenez qu'il n'était pas possible de savoir exactement d'où venait cet élément essentiel à la construction de nos produits.

Peut-être que le texte adopté par la Commission européenne sur le devoir de vigilance tout au long de la chaîne de valeur pourra améliorer les informations que nous recevons en nous obligeant à nous renseigner sur nos fournisseurs. En attendant, personne ne pouvait deviner que des enfants travaillaient dans des mines de cobalt. ■



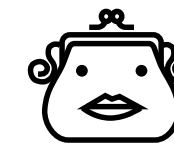
Les mines en question n'étaient pas directement exploitées par Tesla.

Que fait Financité ?

N'en déplaise à notre correspondant imaginaire, chaque année, Financité publie le rapport sur l'investissement socialement responsable (ISR) qui dresse un état des lieux du marché de l'ISR en Belgique. Financité développe également une liste noire, qui reprend les États ou entreprises qui ne respectent pas les principes contenus dans les conventions internationales ratifiées par la Belgique ainsi que trois listes thématiques (nucléaire, armement et activités climaticides).

Tesla est épinglé pour non-respect de l'interdiction du travail des enfants.

Le groupe est présent dans plus de 60 fonds autoproclamés « socialement responsables » commercialisés en Belgique fin 2021.



Une voiture partagée

Chère Tante Oseille, à chaque fois qu'on en parle, on se dit avec mes voisins qu'on devrait partager une voiture en commun plutôt que de garder nos véhicules qui nous coûtent une fortune. Mais concrètement, on se demande comment cela fonctionnerait et même si c'est autorisé.

Tante Oseille vous répond

Cette question est en effet plus pertinente que jamais. Avec le prix du carburant, plus vite on changera nos habitudes,

moins pénible ce sera. Bien entendu, la situation est différente si on vit en ville, dans la périphérie ou en pleine campagne, mais partager l'usage de nos voitures est une façon simple de diminuer les coûts.

Pour apporter une première réponse, on peut tout simplement prêter occasionnellement sa voiture sans faire de démarche particulière. Si l'on veut demander une intervention financière, on peut par exemple se baser sur le barème professionnel publié par le Moniteur belge (0,4170 euro par km à partir du 1^{er} juillet 2022).

Si l'on souhaite d'emblée adopter un fonctionnement plus collectif, on se met d'accord, par exemple à trois familles voisines pour partager une auto. On la choisit en fonction des besoins de chacun : nombre de places, espace de chargement, type de moteur, niveau de confort... On va aussi estimer le nombre de kilomètres qu'elle devra parcourir pour chaque famille. Un-e membre d'une des trois familles l'achète (avec ou sans crédit auto) et souscrit, à son nom, une assurance omnium avec conducteur-riche-s multiples. Les trois familles se réunissent et listent tous les coûts liés à l'auto : assurances, taxes, entretiens mais aussi, bien entendu, un amortissement du prix d'achat.

Par exemple, j'achète une auto à 10 000 euros et je me dis qu'elle va faire 100 000 km : on devra donc compter 0,1 euro par kilomètre parcouru. Si un crédit a été souscrit pour l'achat, ce sera bien entendu l'échéance et le montant de celui-ci qui seront pris en compte. En ajoutant les autres frais, on va arriver à un « prix au kilomètre parcouru » qui évoluera régulièrement en fonction des frais réels et kilomètres parcourus. Il faudra tenir compte des assurances, taxes, entretiens, pièces à changer, augmentation des prix du carburant etc. Parmi les trois familles partenaires, il faudra désigner une ou un responsable qui fera le suivi administratif et fournira aux autres un tableau de bord de gestion. Une autre personne se chargera de mettre en place un système d'agenda partagé pour coordonner l'utilisation.

En additionnant l'assurance, les taxes, l'entretien, le carburant et l'amortissement, on arrive à un prix par kilomètre parcouru.

Outre ce type de solutions, il y a aussi toutes sortes de formules qui peuvent être mises en œuvre comme par exemple, les voitures partagées de la société Cambio, le co-voiturage organisé via des plateformes spécialisées et des applications. Le rapport à la voiture change, tout simplement parce qu'on n'a plus le choix.

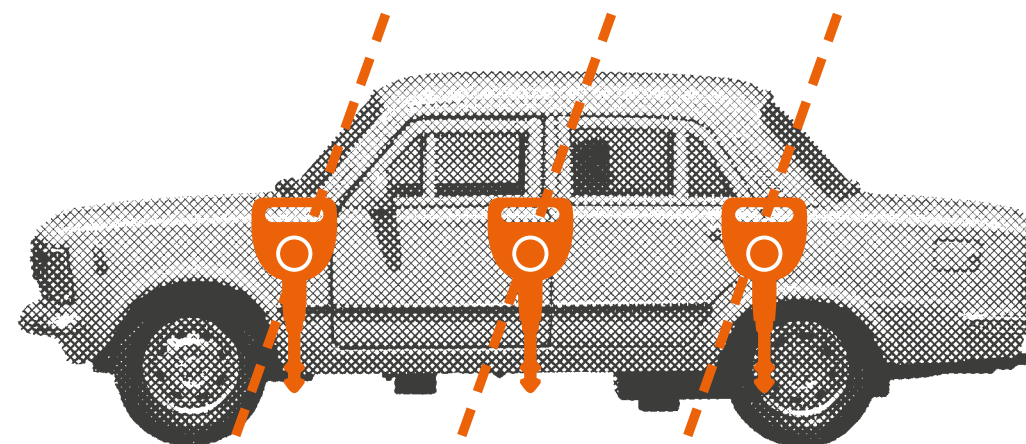
Et bien sûr, si vous voulez m'inviter pour discuter de la question, vous rassemblez quelques voisins et voisines, vous envoyez votre demande à Financité et on fixera une rencontre. ■

VOIR AUSSI : « PARTAGER UNE VOITURE, QUELLE FORMULE CHOISIR ? », ECOCONSO.BE, JANVIER 2021

Que fait Financité ?

Que l'on ait des sous ou pas, aborder les questions d'argent est souvent gênant. Pour en parler facilement, Financité a créé les groupes « Pigé, pas pigeons ! » qui proposent aux participant-e-s d'apprendre à piloter leurs factures.

PLUS D'INFORMATIONS :
WWW.FINANCITE.BE/GROUPES-DE-MICRO-EPARGNE



« La durabilité est encore vue comme un risque parmi d'autres »



MICHELLE VAN WEEREN

associée de recherche en finance durable à la London School of Economics

Après avoir été analyste en durabilité dans une agence de notation, Michelle van Weeren a retrouvé le monde académique pour y rédiger une thèse sur le métier d'analyste extra-financière. Un secteur où la finance a une fois de plus pris le dessus sur les enjeux environnementaux et sociaux.

Propos recueillis par Morgane Kubicki

Votre thèse étudie l'évolution de la notation environnementale, sociale et de gouvernance. Que peut-on noter ?

Depuis quelques années, l'engouement pour la notation extra-financière des investissements a changé les pratiques des analystes. J'ai constaté, au travers d'une quarantaine d'entretiens, une financiarisation de ces analyses. Le projet initial de l'investissement socialement responsable de ramener l'éthique dans la finance a été remplacé par des logiques financières où les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont devenus des sources de risque parmi d'autres.

Peut-on mettre une date sur ce changement de stratégie ?

C'est plutôt à partir du discours de Mark Carney, ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre, sur le risque climatique. En 2015, il dit que ne pas prendre en compte le risque climatique peut devenir un risque financier. La même année, l'accord de Paris mobilise les banques pour financer la transition énergétique. On a donc le volet risque financier et le volet impact climatique qui ont été mis sur la table au même moment. Mais c'est plutôt l'angle du risque qui a été retenu par les institutions financières car c'est un langage qui leur parle plus. On constate à ce moment-là que les acteurs de la notation extra-financière commencent à changer de discours. Alors qu'ils parlaient d'éthique, ils mentionnent désormais l'argument de la maîtrise du risque financier. S'ensuit une vague de fusions et acquisitions quand les grandes agences ont compris que la notation ESG intéressait leur clientèle. Les petites agences de notation avaient toujours eu des problèmes de rentabilité car ce travail d'analyse demande beaucoup de temps. Lorsqu'elles ont eu l'offre de grands groupes, la plupart ont cédé et il n'y

a aujourd'hui que très peu d'agences indépendantes. Cela a un impact sur la méthodologie appliquée et comment le risque est vu.

Il y a eu un effet sur les thématiques et les risques étudiés ?

Certaines thématiques sont difficiles à traduire en langage financier où tout doit être comparable et agrégé. Je prends souvent l'exemple de l'impact d'un investissement sur la biodiversité qui est très compliqué à évaluer et donc parfois écarté. Cette contrainte de devoir transformer toutes les données en langage financier pose une contrainte supplémentaire. Il existe aussi une tension sur les horizons temporels. On aimerait prendre en compte des thématiques sociales ou climatiques à plus long terme, mais on ne peut pas, car ces analyses n'ont pas d'impact matériels sur le court terme qui pèse sur la rentabilité et le risque d'un investissement.

Les nouvelles réglementations européennes qui doivent apporter plus de transparence sur la durabilité d'un investissement vont-elles changer le métier d'analyste ?

Le problème, c'est que les gestionnaires de portefeuilles n'ont pas le temps de regarder tous ces rapports. Ils ont besoin de marketer un fonds qui prenne en compte des critères ESG pour pouvoir le vendre plus facilement, mais ils ne vont pas décorer chaque rapport. Ça ne réduit pas le marché des analystes. Au contraire, ça va plutôt augmenter la demande puisque la régulation européenne oblige désormais les gestionnaires de fonds à communiquer sur la durabilité de leur fonds d'investissement. Les nouvelles réglementations européennes ont fait recruter en masse pour avoir des gens capables d'évaluer cette durabilité.

Est-ce que les analystes utilisent les mêmes critères pour déterminer la durabilité d'un investissement ?

Il est vrai que les agences utilisent toutes des critères différents et cela a fait pas mal de scandales car les institutions financières ne sont pas habituées à ce qu'il y ait autant d'hétérogénéité sur les chiffres qu'ils regardent. Il n'y a pas de définition de l'ESG et chaque agence a sa propre approche. Cela peut être vu comme un problème par certaines personnes, mais d'autres peuvent considérer cela normal car la durabilité peut prendre différentes formes selon les entreprises et les secteurs et, plus généralement, selon les thématiques qu'on choisit d'accentuer en particulier. C'est aussi la raison pour laquelle la Commission européenne ne compte pas donner une définition de la durabilité mais se concentre sur le fait d'augmenter la transparence des méthodologies. En réalité, avec le rachat de petites agences par de plus grandes et la concentration du marché, on va plutôt vers plus d'homogénéité dans ce qui est analysé et on peut le regretter car les grands acteurs américains n'ont pas nécessairement la même vision de l'impact extra-financier que les Européen-ne-s.

« Certaines thématiques durables sont difficiles à traduire en langage financier où tout doit être comparable et agrégé. »

Vous constatez qu'il y a quand même de plus en plus d'intérêt pour la finance durable et l'analyse de l'impact ?

Je suis justement à Londres pour enseigner la finance durable. Il y a un intérêt, mais ce n'est pas encore assez. Souvent, ce type de cours vient en complément de la finance classique. On y ajoute l'analyse environnementale, sociale et de gouvernance comme une source de risque parmi d'autres et pas comme un outil de transformation où la finance serait utilisée pour autre chose que faire du profit à court terme. Si la finance durable n'est qu'un complément à la finance classique, les deux paradigmes ne sont pas compatibles. ■





Un compte bancaire entre le magazine et le jeu à gratter

Depuis fin juin, il est possible d'ouvrir un compte à vue dans quelques librairies indépendantes. Ce compte, nommé Nickel, connaîtra-t-il le succès qu'il a rencontré en France ?

Anne Fily

Entre votre magazine préféré et un jeu à gratter, avez-vous déjà pensé à ouvrir un compte bancaire ? C'est désormais possible chez quelques librairies indépendantes. Lancé en 2014 en France, le compte Nickel devait être un compte alternatif à destination de ceux et celles dont les banques ne veulent plus. Il a en réalité attiré un public bien plus large. L'institution, rachetée en 2017 par... une banque, peut-elle constituer une solution pour les personnes non bancarisées ou exclues des services bancaires classiques ?

Pratique et pas trop cher

A priori, le compte Nickel a tout d'un produit simple : carte de débit, retraits et paiements, domiciliations illimitées et possibilité de déposer des espèces (max. 950 euros/mois) ou en retirer (max. 800 euros/semaine) auprès de la librairie. On peut aussi envoyer de l'argent à l'étranger. En revanche, il n'est pas possible d'activer une possibilité de découvert en compte ni de disposer d'un crédit.

Pour ouvrir un compte, il faut disposer d'une adresse email, d'un téléphone portable et d'une pièce d'identité (CI, passeport ou titre de séjour même provisoire). Pas besoin d'une preuve de domicile ni de prendre rendez-vous, il suffit de se rendre chez un-e libraire partenaire appelé Point Nickel pour y acquérir un pack qui contient la carte. Une trentaine de points de vente ont été ouverts fin juin, avec une prévision de 200 en septembre 2022 puis de 1 500 à terme. La borne couleur orange installée dans le magasin permet de faire le reste de l'inscription. La librairie partenaire finalise alors l'ouverture du compte et communique le numéro de compte. Pour le reste, tout se passe en ligne avec un PC ou un smartphone.

Ce compte pourrait attirer les personnes qui résident temporairement en Belgique.

Question prix, les tarifs démarrent à 20 euros par an pour le compte Nickel standard à 100 euros par an pour le compte Metal, le plus haut de gamme. Les dépôts et retraits de cash peuvent cependant alourdir la note. Les retraits à un distributeur, s'ils sont gratuits pour le compte Metal, coûtent 1,5 euro pour les autres options. Le dépôt d'espèces dans un point Nickel est facturé 2 % du montant déposé.

Pour qui ?

Malgré le caractère hybride du fonctionnement du compte Nickel qui permet de combiner certaines opérations auprès du-de la libraire et d'autres en ligne ainsi que d'accéder à certaines informations par SMS, ce compte ne pourra pas répondre aux attentes des victimes de la fracture numérique qui n'utilisent ni PC, ni smartphone. Les virements, tout comme les domiciliations, ne peuvent en effet être effectués que de manière électronique. Il est dommage que les bornes installées dans les points de vente ne permettent pas d'effectuer ces opérations comme cela est possible avec les automates dits de self-banking.

Ce compte pourrait en revanche attirer les personnes qui résident temporairement en Belgique puisque la preuve d'une résidence n'est pas exigée pour ouvrir un compte Nickel. En revanche, l'essentiel des opérations sur le compte doit être effectué en Belgique. Nickel le vérifie à l'aide d'un algorithme et n'hésitera pas à clôturer le compte si ce n'est pas le cas.

Ce type de compte a aussi le potentiel de séduire les personnes éligibles au service bancaire de base (SBB). Car malgré l'obligation faite depuis 2003 à toutes les banques qui ouvrent des comptes à vue aux particuliers d'offrir des services bancaires de base aux personnes non-bancarisées, de plus en plus de banques découragent les demandeur-euse-s jugées peu attractif-ive-s financièrement.

Le compte Nickel a aussi le potentiel de séduire les personnes à faible revenu qui connaissent des relations difficiles avec leurs banques. Pour ouvrir ce compte, aucun niveau de revenu n'est effectivement exigé et aucun découvert n'est possible. En revanche, compte tenu du profil des client-e-s Nickel, le risque de stigmatisation n'est pas à négliger. Un certain nombre de prestataires (électricité, téléphone...) pourraient ne pas avoir envie de contracter avec des personnes a priori considérées comme potentiellement mauvaises débitrices. C'est ce qui est arrivé en France et a conduit Nickel à entreprendre des négociations avec plusieurs prestataires. ■



UN MODÈLE QUI INTERROGE

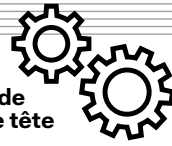
À l'origine, le compte Nickel a été promu comme une initiative anti-système permettant notamment aux personnes rejetées par les banques d'accéder à un compte non-bancaire. Trois ans plus tard, Nickel s'est finalement vendu pour 200 millions d'euros à BNP Paribas, l'une des plus grosses banques du système, l'année même où Nickel a commencé à devenir rentable.

L'un des fondateurs de Nickel, devenu président du CA de Nickel, s'était défendu en mettant en avant la nécessité de s'adosser à un gros acteur pour pouvoir grossir tout en promettant d'arriver à préserver l'ADN de Nickel au sein d'un grand groupe bancaire. En ce qui concerne BNP Paribas, quel était l'intérêt de s'offrir un produit comme Nickel ? Dans le communiqué de presse annonçant le rachat, la banque annonçait clairement la couleur : « Avec cette acquisition, BNP Paribas complète son offre dédiée aux nouveaux usages bancaires et dispose, à côté de Hello bank!, de l'offre digitale de la banque de détail et du réseau d'agences, d'un ensemble complet de solutions adaptées aux besoins des différentes clientèles ».

Un an après son rachat par BNP Paribas, Nickel a remplacé son slogan « le compte sans banque » par « le compte pour tous », sans changer les modalités d'accès ni les caractéristiques du compte standard à petit prix. Nickel a cependant commencé à proposer des cartes plus haut de gamme et plus chères comprenant des assurances et des services d'assistance ainsi que la possibilité d'effectuer des retraits gratuits en zone euro. L'objectif affiché était d'offrir un nombre d'options réservées habituellement à une clientèle plus aisée, mais aussi d'augmenter le revenu moyen par abonné-e et les marges de l'entreprise.

En Belgique, la réorganisation de la banque sous différentes enseignes visant à segmenter la clientèle, mais aussi à réduire drastiquement le nombre d'agences bancaires, est aussi en marche. Il suffit de lire les communiqués de presse de BNP Paribas Fortis ou son dernier rapport d'activité. Avec le rachat de bpost banque, BNP Paribas Fortis entend utiliser les bureaux de poste pour les services financiers de base afin de répondre aux besoins de certain-e-s client-e-s qui ne sont pas friand-e-s des outils numériques et qui préfèrent maintenir les entretiens en face à face. Les agences BNP Paribas Fortis (y compris Fintro) mettront quant à elles l'accent sur les conseils personnalisés et les produits plus complexes. Les client-e-s fortuné-e-s seront quant à eux-elles regroupé-e-s dans 16 « Clients Houses » avec tout un éventail de compétences et d'expertise, tandis qu'à l'opposé, les plus pauvres se voient offrir avec Nickel un seul produit, un compte à vue avec des fonctions limitées avec le risque de stigmatisation déjà évoqué. ■

POUR ALLER PLUS LOIN : « COMPTE NICKEL, MA LIBRAIRIE DEVIENT MA BANQUE », ANNE FILY, JUILLET 2022, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE



Le ver(t)ni craque

À quelques jours d'intervalle, deux événements sont venus faire craquer le verni de la finance prétendue durable.

Bernard Bayot

Suspendu, le samedi 21 mai 2022 : Stuart Kirk. Le responsable mondial de l'investissement responsable de la banque HSBC, ce grand groupe bancaire international britannique présent dans 84 pays et territoires et rassemblant 60 millions de client-e-s a fâché son employeur. Quelques heures plus tôt, le CEO de la banque avait indiqué via un post sur LinkedIn qu'il n'était « absolument pas d'accord » avec les commentaires que celui-ci avait tenu la veille lors d'un forum organisé par le Financial Times. Alors même que HSBC avait préalablement validé la présentation incriminée, sobriement intitulée « Pourquoi les investisseurs ne devraient pas être préoccupés par le risque climatique ».

Selon lui, les équipes ESG (en charge des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) sont en sureffectif. D'autres sujets comme les cryptomonnaies, la Chine, la crise du logement, l'inflation en hausse, la croissance en berne ou la dégringolade du cours de Target Corporation (deuxième plus gros distributeur discount aux États-Unis) sont bien plus importants qu'un « événement qui ne se passera que dans 20 ou 30 ans. » Et d'ajouter que la durée moyenne des prêts à HSBC est de six ans : « Ce qui arrive à la planète la septième année n'a aucune importance ! » Et si vous n'aviez pas compris le fond sa pensée Stuart Kirk rajoute : « Qu'est-ce que ça peut faire si Miami est six mètres sous l'eau dans 100 ans ? Amsterdam est sous l'eau depuis des lustres, et c'est un endroit très agréable. Nous nous adapterons. »

Perquisitionnés, le mardi 31 mai 2022, les locaux de la Deutsche Bank et de sa filiale de gestion de fonds DWS, deuxième gestionnaire d'actifs européen. Cette enquête a été initiée par la BaFin en août 2021, dans la foulée d'investigations similaires lancées un peu plus tôt par le régulateur financier américain, la SEC (Securities & Exchange Commission). C'est une ancienne responsable du développement durable de DWS, Desiree Fixler, qui a donné l'alerte, auprès de la SEC et de la police fédérale américaine (FBI), accusant le gestionnaire d'actifs, pionnier autoproclamé des fonds durables et respectueux du climat, d'avoir gonflé la taille de ses investissements ESG (c'est-à-dire qui prennent en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Cette dernière avait en effet déclaré que le rapport annuel 2020 du groupe aurait fait l'objet de déclarations trompeuses quant au fait que plus de la moitié des quelque 900 milliards de dollars d'actifs sous gestion étaient investis en conformité avec les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Et effectivement, la justice a « trouvé des indices » que « contrairement aux descriptions » dans les prospectus des fonds durables de DWS, « les critères ESG n'étaient pris en compte que pour

une minorité des investissements et n'ont pas été considérés pour un grand nombre des placements financiers », explique le parquet. Le 1^{er} juin, le patron de DWS a remis sa démission.

La loi des séries ?

La HSBC de Londres est l'une des plus grandes banques d'Europe avec un actif de 2,969 milliards de dollars et la neuvième au monde par le total de ses actifs. Que son responsable mondial de l'investissement responsable, à l'occasion d'une présentation validée par son employeur, tienne des propos de cette nature ne peut tenir du hasard. Pas plus bien sûr que les mensonges de DWS, deuxième gestionnaire d'actifs européen, sur le volume de ses fonds étiquetés « durables » effectivement soumis à des critères ESG.

Parler de finance durable est incorrect car il existe plusieurs finances durables.

Ces deux événements, espacés de dix jours, sont-ils une simple application de la loi des séries ou, au contraire, à ce niveau, ces scandales ne sont-ils pas révélateurs du peu de considération dans laquelle ces banques tiennent la préoccupante question du réchauffement climatique. Et, pire encore, n'expriment-ils pas une tendance lourde : celle d'une finance durable qui réussit à s'affirmer sur un malentendu mais qui serait, en réalité, fondamentalement usurpatrice car ne répondant pas ou mal aux ambitions qu'elle affiche ?

Une première remarque essentielle s'impose d'emblée : parler de finance durable est incorrect car il existe plusieurs finances durables, de celle développée avec rigueur par certains acteurs sérieux à celle d'autres institutions qui n'en retiennent que l'opportunité commerciale d'emboîter le chaland tout en finançant des activités dommageables. Mettre tout le monde dans le même panier est donc injuste et simplificateur, ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain. Mais dénoncer les mystificateurs s'impose, tant par respect de la vérité que de ces acteurs qui développent une finance durable de qualité.



© Ivan Marc - Shutterstock

Ce constat rejoint celui émis en 2015 par Mark Carney, alors gouverneur de la banque centrale d'Angleterre, dans un discours devenu célèbre, qui s'inquiétait de la « tragédie des horizons » du changement climatique, à savoir que les coûts des catastrophes liées au réchauffement de la planète n'apparaîtront qu'à long terme, tandis que les horizons de placement par les investisseurs (ou de prise en compte par les régulateurs) dans les politiques monétaires) sont à bien plus court terme.²

Lorsque deux institutions financières aussi puissantes que HSBC et Deutsche Bank semblent aussi peu en phase avec les préoccupations environnementales des habitant-e-s de cette planète, cela n'est pas le fruit du hasard. Elles ne peuvent que traduire une culture financière détestable qui les dépasse largement.

Il faut se réjouir que cela crée des remous. Mais l'indignation doit maintenant laisser la place à une froide et rapide détermination des autorités. S'il en fallait encore la démonstration, ces scandales montrent qu'elles doivent édicter les contraintes nécessaires pour diriger les financements privés vers des investissements bas-carbone et ne plus tolérer des acteurs financiers le moindre mensonge ou la moindre approximation sur la réalité de leurs actes en la matière. ■

L'honnêteté cynique...

Selon Eric Albert, journaliste au « Monde », « M. Kirk n'a fait que répéter une opinion très répandue. Celle-ci s'entend souvent sous une autre forme, moins cynique, mais qui revient au même : la vaste majorité des investisseurs sont parfaitement conscients et inquiets du changement climatique, mais estiment que leur mandat, qui est de maximiser les rendements, ne va pas dans le sens de la lutte contre ce dernier. »¹

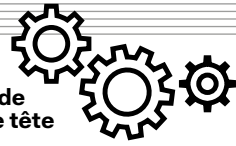
Réduire l'empreinte carbone de son entreprise n'est fait que si c'est dans l'intérêt des actionnaires, et non pas parce que c'est « équitable ».

Une autre opinion en ce sens a été émise en août 2021 par Tariq Fancy, ex-responsable des investissements durables chez BlackRock, le plus grand gestionnaire patrimonial au monde. Pour Tariq Fancy, le système se comporte comme il l'a toujours fait : une grande machine à gagner de l'argent. Ceci vaut aussi bien pour les dirigeant-e-s d'entreprise que pour les gestionnaires de fonds, dont la rémunération est généralement liée à la réalisation d'un certain niveau de bénéfice et de rendement. L'obligation fiduciaire du CEO a pour effet qu'il ne peut essayer de réduire l'empreinte carbone de son entreprise que si c'est dans l'intérêt des actionnaires, et non pas parce que c'est « équitable ».

1. « La "finance verte" ne viendra pas au secours de la planète », Le Monde, 31 mai 2022.

2. M. Carney, Breaking the Tragedy of the Horizon – Climate Change and Financial Stability, discours à la Lloyd's of London, Londres, 29 septembre 2015, www.bankofengland.co.uk.

POUR ALLER PLUS LOIN : « LE VER(T)NI CRAQUE », BERNARD BAYOT, JUIN 2022, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE



Triodos et les certificats

Dans l'impossibilité de récupérer leur investissement dans la banque néerlandaise Triodos, les détenteur-riche-s de certificats sont en rogne.

Morgane Kubicki

Depuis plusieurs mois, Triodos fait régulièrement la une des journaux. La raison ? Les détenteur-riche-s de certificats d'action qui, en plus d'avoir vu la valeur de leur certificat chuter, sont dans l'impossibilité de les revendre. Que se passe-t-il ?

Depuis le début du système Triodos, les certificats d'actions (lire ci-contre) ne sont pas cotés en bourse et ne s'échangent donc pas à un prix qui dépendrait de l'offre et la demande comme c'est le cas pour beaucoup de produits financiers. C'est la banque qui détermine quotidiennement la valeur intrinsèque du certificat calculé sur base des fonds propres de la structure, divisé par le nombre d'actions. Cette méthode doit éviter que leur valeur soit influencée par de la spéculation et l'attente de résultats futurs. Pour revendre son certificat, il faut à nouveau passer par Triodos qui agit comme intermédiaire et qui peut acquérir des certificats d'action émis.

Pendant longtemps, le principe fonctionne sans accro. Mais en mars 2020, alors que frappe la crise sanitaire, Triodos décide de suspendre la possibilité d'acheter ou de vendre des certificats d'actions à cause d'une « incertitude qui perturbe les marchés ». Ceux et celles qui voulaient revendre leur certificat pour récupérer des liquidités sont bloqué-e-s. Fin 2020, les échanges reprennent avant de s'arrêter à nouveau la première semaine de janvier 2021.

En janvier 2022, les détenteur-riche-s de certificats reçoivent un courrier de la banque. Ce dernier les informe que leurs certificats qui valaient 84 euros avant la suspension des échanges valent désormais 59 euros par titre, soit une décote de 30 %. Que s'est-il passé ?

En janvier, les détenteur-riche-s ont appris que leurs certificats avaient perdu 30 % de leur valeur.

L'équilibre et la comptabilité

D'abord, le système de revente des certificats via la banque fonctionne si l'offre et la demande restent équilibrées et n'obligent pas la Banque Triodos à mobiliser trop de son capital pour racheter les certificats aux détenteur-riche-s. Et c'est ce qu'il s'est passé. Pour faire plus simple, de nombreux-euses détenteur-riche-s de certificats ont voulu vendre leur titre et Triodos n'a pas été en mesure de tous les racheter au risque de mettre son capital en danger. Il a fallu suspendre le système. Un essai de réouverture en octobre 2021 n'a pas résolu le problème qui a été suspendu à nouveau.



© Peter Hiltz - Belga

LE PRINCIPE DES CERTIFICATS

Pour préserver l'indépendance et la politique durable de la banque, Triodos a opté à sa création pour une structure un peu particulière. La banque de droit néerlandais (la structure que nous connaissons en Belgique en est une filiale) émet bien des actions, mais celles-ci sont immédiatement confiées à la Stichting Administratiekantoor Aandelen Triodos Bank (la Fondation pour l'administration des actions de la banque Triodos, en français). Elle est la seule à avoir le droit de vote associé aux actions et donc à pouvoir voter aux assemblées générales de Triodos.

Les personnes qui ont investi dans la banque, elles, n'ont en réalité pas acheté une action, mais un certificat lié à l'action. Celui-ci donne aux détenteur-riche-s les mêmes droits économiques qu'une action, c'est-à-dire 100 % du dividende, mais sans les droits de vote. Fin 2020, la banque comptait 43 614 détenteur-riche-s de certificats, dont 7 478 (17,1 %) en Belgique. ■

d'un côté l'impossibilité de négocier les certificats qui inquiète les investisseur-euse-s et de l'autre l'engagement de ces dernier-ère-s à investir dans une perspective de long terme. « Ce n'est pas un problème insurmontable. Triodos doit veiller à ce que le calme revienne afin que tout le monde ne sorte pas en même temps. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'obtenir de bons résultats. »

Pour un autre analyste resté anonyme, cette décote est inhérente au marché. Triodos a doublé ses bénéfices, versé un dividende et enregistré de bons résultats. Mais en bourse, les banques seraient souvent cotées en dessous de leur valeur comptable, ce qui était la méthode pour évaluer le prix d'un certificat avant l'arrêt des échanges. Ici, c'est désormais la loi du marché qui définit la valeur d'échange.

Cependant, les détenteur-riche-s mécontent-e-s, organisé-e-s au sein de la plateforme Stichting Certificathouders Triodos Bank (qui a succédé à la plateforme Triodom) ne sont pas vraiment de cet avis. « La direction de la Banque Triodos ne cesse de répéter que "la banque se porte bien" et que "la banque est solide", alors que les personnes qui ont fait les qui ont rendu la banque possible n'ont pas pu accéder à leur argent depuis des années et risquent de perdre 50 % de leurs revenus », regrette le président. ■

1. Patrick Claerhout, « Is er een toekomst voor ethische banken? », Trends, 9 juin 2022

Ensuite, fin décembre 2021, pour remédier à l'impossibilité d'effectuer les échanges, la banque annonce qu'elle prépare la mise en place de la cotation des certificats sur une plateforme qui permettra aux détenteur-riche-s de s'échanger les certificats sans que Triodos n'ait à les racheter d'abord et donc qu'elle ne touche à son capital. Sauf qu'une cotation des certificats implique de ne plus calculer leur prix sur la valeur comptable de Triodos comme c'était le cas jusqu'à présent, mais d'avoir un prix variable déterminé (notamment) par l'offre et la demande ainsi que les attentes futures de dividende par exemple.

Et pour mettre en place ce système, l'administration fiscale néerlandaise demande à Triodos de définir la valeur économique du certificat fin 2021. Selon la banque « la non négociabilité actuelle des certificats est reflétée dans l'ajustement du prix de 30 % par rapport au dernier prix de négociation ».

Un programme de rachat restreint

En février, la plateforme d'achat et de vente n'est pas encore opérationnelle, mais la banque annonce un programme d'achat de certificats pour 14 millions d'euros. Les détenteur-riche-s vont donc pouvoir vendre leurs certificats jusqu'à 2 000 euros par détenteur-riche (avec des exceptions prévues jusqu'à 6 000 euros) Les 14,4 millions d'euros disponibles pour le rachat restreint de certificats correspondent à la marge de manœuvre restante pour l'achat de certificats dans l'ancien système. Le prix, lui, est fixé aux 59 euros de l'analyse économique menée dans le cadre de la mise en place du système d'échange, tel que communiqué aux autorités fiscales néerlandaises.

La banque a annoncé un programme de rachat de certificats qu'elle a fini par annuler.

Mais en plein été, la banque fait marche arrière et annule le programme de rachat invoquant des « complexités imprévues dans la mise en œuvre du programme [...] la banque a conclu que le programme de rachat restreint et le dispositif de solidarité ne peuvent plus être exécutés en temps voulu. » À la place, les 45 000 détenteur-riche-s recevront un dividende extraordinaire d'un euro.

Comment va la banque ?

En mai, Triodos a également annoncé qu'elle souhaitait réduire ses effectifs de 10 %, soit 130 à 150 personnes en moins d'ici 2024 afin d'améliorer son ratio coûts-revenus et le rendement sur le patrimoine. Quelques semaines plus tard, le quotidien néerlandais Het Financieel Dagblad annonce le départ de deux dirigeant-e-s : celui du directeur financier et de la responsable de la gestion des risques.

Interrogé par l'hebdomadaire Trends¹, l'économiste de la KU Leuven Hans Degryse parle surtout d'un « problème de coordination » pour évoquer la situation de la Banque Triodos. Il y aurait

POUR ALLER PLUS LOIN : « LES CERTIFICATS ET TRIODOS », MORGANE KUBICKI, AOÛT 2022, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE

BRUXELLES

La finance au service de toutes et tous

Oikocredit, investissez dans l'humain

Est-ce que ma banque va financer des causes allant à l'encontre de mes valeurs ? En 1975, un groupe de jeunes néerlandais décide qu'il est temps de répondre à cette question et d'offrir aux investisseurs-euse-s potentiel-le-s la possibilité de placer leur argent de manière éthique et durable.

La coopérative internationale Oikocredit, active sur le territoire belge depuis les années 80, propose d'investir dans l'humain. Elle lève des fonds dans 9 pays différents pour les investir prioritairement dans 33 pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Elle réunit aujourd'hui plus de 58 000 investisseurs-euse-s qui financent ensemble 508 partenaires. Toutes et tous se rassemblent autour du même objectif, moteur de la coopérative depuis sa création : l'autonomisation des personnes à faibles revenus.

En 1978, Oikocredit accorde son premier crédit pour construire des logements pour les employé-e-s de l'hôpital Vellore en Inde. Un projet qui existe encore et dont l'impact a traversé les générations. Les trois piliers de la coopérative internationale sont la microfinance, l'agriculture durable et le commerce équitable et l'énergie renouvelable. Toutes leurs activités s'inscrivent donc dans le cadre des objectifs de développement durable des Nations Unies, de l'approvisionnement en énergie solaire aux communautés ouest-africaines à sa contribution au commerce de café équitable en Amérique latine. Pour continuer ses actions, Oikocredit lance actuellement en appel pour un montant de 5 millions d'euros.

WWW.OIKOCREDIT.BE



Crédal, une société plus solidaire

Crédal, c'est le premier organisme financier alternatif et professionnel en Belgique francophone. Fondée en 1984, cette coopérative naît de l'action citoyenne « banque-apartheid » qui remet en question plusieurs banques belges accusées de soutenir l'apartheid en poursuivant leurs investissements en faveur du régime.

La machine est lancée et le groupe citoyen décide de prendre les choses en main et en fondant une coopérative financière qui proposerait la possibilité d'investir de manière éthique et au profit de toutes et tous.

Labellisée Finance solidaire en 2015, Crédal est aujourd'hui une coopérative de 3 700 membres qui ont collectivement investi plus de 50 millions d'euros. En 2021, ce sont 4 227 client-e-s qui ont bénéficié d'un financement de la part de Crédal. Parmi eux et elles, on compte des associations, des coopératives, des entrepreneur-euse-s sociaux-ales et des citoyen-ne-s pour qui l'accès à la banque classique est difficile. Chaque projet soutenu par Crédal poursuit le même objectif : construire une société plus solidaire, inclusive et durable. De la coopérative agricole aux personnes en difficulté financière qui ont besoin d'un véhicule pour retrouver un emploi, les projets veulent générer un impact concret.

Parce que la coopérative désire être la plus inclusive possible, il est possible de devenir coopérateur-riche à partir de 10 euros.

WWW.CREDAL.BE

WALLONIE

Plus que du vent

Nosse Moulin, devenez propriétaire de votre énergie

Née en 2011 sous l'impulsion du Collectif Energie Gembloux, Nosse Moulin est une coopérative citoyenne active dans la production d'énergie renouvelable. Elle propose aux citoyen-ne-s de sortir de leur rôle de consommateurs et consommatrices pour devenir propriétaire de leur énergie. Créée par une cinquantaine de citoyen-ne-s concerné-e-s par la transition énergétique, elle compte aujourd'hui plus de 750 coopérateur-riche-s et travaille avec d'autres coopératives wallonnes, labellisées elles aussi Finance solidaire, comme Hesbenergie et Emissions Zéro.

Nosse Moulin est par exemple l'une des 13 coopératives propriétaires de la coopérative wallonne Cociter, le Comptoir citoyen des énergies. Elle est également l'une des 42 coopératives fondatrices de la coopérative Seacoop qui a pour ambition de revendiquer 20 % de participation citoyenne dans les prochaines zones off-shore en cours de développement au large des côtes. Active dans la région de Gembloux, Eghezée, Walhain et les communes avoisinantes, elle compte aujourd'hui parmi ses projets huit parcs éoliens ainsi qu'un parc offshore en mer du Nord.

La majorité des revenus de la coopérative est réinvestie dans des projets locaux de soutien, de développement durable et de sensibilisation liés à la problématique de l'énergie. Nosse Moulin est actuellement en appel pour la construction d'une éolienne citoyenne dans le parc éolien « Perwez Repowering ».

WWW.NOSSEMOULIN.ORG



HesbEnergie, passez aux énergies renouvelables

« Promouvoir une consommation rationnelle et responsable de l'énergie, organiser des actions de sensibilisation et mettre à disposition des citoyen-ne-s du territoire, des bonnes pratiques, des documents, des informations utiles, etc. » Voilà l'objectif de Hesbenergie, une coopérative citoyenne de production d'énergie renouvelable en Hesbaye, et ses 1 300 coopérateur-riche-s.

Actuellement, elle exploite trois éoliennes en partenariat avec d'autres coopératives et prépare la construction de la quatrième à Perwez, en partenariat avec Eneco. En plus de leurs projets éoliens, HesbEnergie soutient des projets hydroélectriques et biomasse. La coopérative est copropriétaire de six centrales hydroélectriques : quatre situées sur la Sambre et deux sur l'Ourthe. Elle a également financé et exploite une chaufferie bois qui alimente un centre d'hébergement pour personnes en situation de handicap à Sclayn. Dans ses futurs projets, elle prépare avec ses partenaires la construction d'une chaufferie biomasse qui alimentera le futur complexe sportif de Jodoigne.

Sa campagne d'appel de fonds a pour objectif de récolter 650 000 euros d'ici le début de l'automne 2022 pour réaliser ses divers projets éoliens et de biomasses.

HESBENERGIE.BE

Toutes les entreprises présentées ont reçu le label Finance solidaire, et garantissent une plus-value sociale et environnementale pour vos investissements.

RETROUVEZ-LES SUR :
WWW.LABELFINANCESOLIDAIRE.BE



ET AILLEURS

Responsables et solidaires

Fédérer les alternatives en Europe

Héloïse Rigot

— Véritable réseau pour les entreprises qui désirent développer et promouvoir la finance éthique et sociale, FEBEA (Fédération européenne de finance et de banques éthiques et alternatives) compte aujourd'hui 33 membres répartis dans 17 pays différents. Un objectif commun : développer la « finance éthique et sociale » en Europe.

À travers les activités de ses membres et ses propres projets, la fédération défend une vision engagée, rigoureuse et ambitieuse de la finance éthique et sociale. Elle soutient les entreprises de l'économie sociale mais aussi tou-te-s les citoyen-ne-s et les groupes qui travaillent pour le développement d'une société équitable, durable et inclusive. Son activité est divisée en quatre axes : plaider, échanger, conseiller et réaliser des projets.

Elle propose son expertise et ses conseils à ses membres pour évaluer leur impact et les aider à développer les bons outils concernant la finance sociale. C'est dans ce but que la fédération organise et participe à des conférences ou des rencontres afin de faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques au sein de ses membres. Avec ces initiatives, elle veut créer un espace de coopération et de convergence entre les réseaux régionaux et nationaux de l'économie sociale et éthique en Europe et dans l'espace économique européen. En plus d'apporter une expertise à leurs membres, la fédération les représente auprès des institutions européennes et des organisations politiques et financières où elle joue un rôle de levier dans le but de promouvoir et de sensibiliser sur le rôle de la finance éthique et sociale.



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Souvent considérés comme des synonymes, la finance responsable et la finance solidaire décrivent pourtant des réalités différentes.

La finance responsable prend sa source dans des valeurs religieuses avec l'exclusion de certains secteurs d'investissement. Progressivement, il va plus loin que la simple exclusion et intègre des modes de sélection d'entreprises basés sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le degré d'engagement dépend de l'institution financière.

La finance solidaire, elle, est présentée comme un moyen de mettre en relation un-e citoyen-ne épargnant-e avec un-e autre citoyen-ne ayant besoin de ressources pour réaliser un projet personnel ou professionnel. Progressivement, elle intègre les principes de taux d'intérêt modérés, l'absence de dividendes perçus par les associé-e-s des caisses de crédit solidaires et la volonté de s'occuper des exclu-e-s bancaires.

Si certains critères comme le financement d'activités respectueuses de l'environnement sont communs à la finance solidaire et à l'investissement socialement responsable, d'autres divergent : l'exclusion du financement d'activités liées à l'alcool est un critère souvent présent dans l'investissement socialement responsable alors qu'il n'en n'est pas fait mention dans la finance solidaire par exemple.

En 2020, Financité a proposé la définition suivante de la finance solidaire : « *La finance solidaire consiste à fournir, sans visée spéculative et moyennant une rémunération limitée, l'argent nécessaire à la réalisation d'opérations économiques qui présentent une valeur ajoutée pour l'humain, la culture et/ou l'environnement, en vue de favoriser le bien commun, la cohésion sociale et la gouvernance démocratique.* »

POUR ALLER PLUS LOIN : « FINANCE SOLIDAIRE ET INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE : SI LOIN, SI PROCHES », CHARLAINE PROVOST, DÉCEMBRE 2020, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE



Chez qui peut-on payer en monnaie locale ?

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les commerces alimentaires sont loin d'être majoritaires.

Morgane Kubicki

— Il existe une question qui revient à coup sûr à chaque fois qu'une personne utilisant une monnaie locale citoyenne tente d'en convaincre une autre : « oui, mais où est-ce qu'on peut payer avec ça ? ».

Dans son premier rapport sur les monnaies locales citoyennes paru en mars, Financité a fait l'exercice et analysé les profils des commerces et prestataires des 17 monnaies locales en circulation en Wallonie et à Bruxelles, soit plus de 2 400 entreprises. Les éléments ont été récoltés grâce à un croisement entre d'une part les numéros d'entreprises et unités d'établissement des prestataires et d'autre part les données publiques de la banque Carrefour des entreprises. Ces données récoltées nous éclairent sur les secteurs d'activité des entreprises partenaires, mais aussi leur statut juridique, leur âge et leur répartition selon le type d'entreprises.

Un commerce de détail créé il y a 3 à 10 ans

Sans surprise, le commerce de détail représente quasiment la moitié des entreprises prestataires. Cela n'est pas étonnant dès lors qu'à sa création, une monnaie va dans un premier temps se tourner naturellement vers les commerces de proximité. Une fois cette base constituée, les volontaires démarcheront des prestataires de services et des fournisseurs qui puissent créer des boucles économiques (c'est-à-dire que le commerce de détail puisse payer). Contrairement à ce que l'on peut communément penser, l'alimentation ne représente que 27 % du commerce de détail. Le deuxième secteur le plus représenté est celui de la restauration, composé à 86 % de restaurants et traiteurs et à 14 % de débits de boissons. Bien entendu, nous parlons ici du nombre de prestataires issus de chacun des secteurs, ce qui ne correspond pas forcément aux secteurs qui brassent le plus d'unités.

En ce qui concerne l'âge des prestataires (ou plutôt des entreprises), la majorité se situe dans la tranche 3-10 ans. Cela correspond en fait à « l'âge d'or » des monnaies locales complémentaires avec de

nombreuses créations de monnaies sur le territoire francophone. Les très jeunes entreprises, à priori plus enclines à devenir partenaires, ne sont pas très représentées. On peut supposer que cela est dû à la crise sanitaire qui a considérablement freiné les groupes monnaie citoyenne monnaie dans leur activité de démarchage de nouvelles entreprises ces deux dernières années.

Plus de 2 400 prestataires acceptent une monnaie locale citoyenne.

D'ailleurs, en observant la répartition de l'âge des entreprises au sein de chacun des réseaux, on constate que les monnaies qui ont récemment fait l'objet d'un démarchage dynamique (suite au lancement de leur monnaie, de leur système de paiement électronique ou suite à un plan de relance) ont un panel d'entreprises beaucoup plus jeunes que la moyenne. C'est le cas de la Brawette (Brabant wallon ouest) qui a été officiellement lancée en septembre 2021 et dont le réseau de prestataires est composé, pour plus de la moitié, d'entreprises de moins de 5 ans. À contrario, des monnaies plus anciennes comme l'Épi (Gaume et Pays d'Arion) ou les Blés (Grez-Doiceau) présentent sans grande surprise des panels d'entreprises moins récentes (60 à 70 % de leurs prestataires ont plus de 10 ans).

On pourrait croire que les coopératives, statut très valorisé pour les entreprises issues de l'économie sociale, sont majoritaires dans les réseaux de prestataires. Ce n'est absolument pas le cas, les sociétés coopératives ne représentent que 2 % du panel. En réalité les réseaux sont composés à plus de 40 % de personnes physiques, exactement comme la répartition moyenne belge entre personnes morales et personnes physiques. ■

PÉDAGOGIE Une monnaie locale comme moyen de paiement électronique obligatoire, c'est possible ?

Depuis le 1er juillet 2022, les commerçant-e-s sont légalement obligé-e-s d'offrir à leurs client-e-s un moyen de paiement électronique en plus d'accepter les espèces.

Héloïse Rigot



Les pièces et les billets restent un moyen de paiement valable, mais l'engouement pour les transactions électroniques n'a cessé de croître durant ces dernières années. Selon l'UCM, le nombre d'achats réglés par carte ou par application bancaire a doublé après la pandémie. Si l'obligation a été initialement pensée pour lutter contre la fraude fiscale, l'argument de l'utilisation répandue des moyens de paiement électronique a finalisé la décision du SPF Économie.

Alors peut-on prétendre que la possibilité de payer en monnaie locale citoyenne digitalisée (et donc par smartphone) est un moyen de paiement électronique valable aux yeux de la loi ? La réponse est malheureusement non. Le service de paiement électronique proposé doit être soit un établissement de monnaie électronique agréé par la Banque nationale de Belgique, soit un établissement de paiement habilité. Et ce n'est pas le cas de la monnaie locale digitalisée. Mais si elle n'est pas légalement considérée comme un moyen de paiement électronique, elle reste une alternative si vous voulez soutenir l'économie locale. Cerise sur le gâteau, avec le système de paiement électronique, il n'y a pas de coût fixe pour vos commerçant-e-s préféré-e-s à chaque transaction ! ■

INNOVATION Un chèque cadeau éthique et durable ?

Exit les sujets de Saint-Nicolas en chocolat, les chèques cadeaux en monnaie locale citoyenne débarquent pour les fêtes de fin d'année.

Héloïse Rigot

Dans la course à la surconsommation, les entreprises et particuliers pourront bientôt glisser dans leur hotte une alternative solidaire, mais surtout une belle opportunité pour soutenir l'économie locale tout en choyant ses membres du personnel ou ses proches.

Concrètement, il fonctionne comme un chèque cadeau classique. Les entreprises et les citoyen-ne-s pourront commander directement via une plateforme qui reprendra toutes les monnaies participantes. À l'aide d'un simple formulaire, ils-elles pourront choisir le nombre de chèques ainsi que leur montant. Ils seront immédiatement générés et valables durant un an à partir de la date choisie.

Cette nouveauté sera bientôt disponible sur les territoires des monnaies locales citoyennes complémentaires participantes. Et parce que la monnaie papier et la monnaie électronique sont complémentaires, les chèques cadeaux permettront de se faire plaisir chez tou-te-s les prestataires de la monnaie choisie, digitalisé-e-s ou non. ■



LANTIN Val'Heureux

La Brasserie Coopérative Liégeoise

La Brasserie Coopérative Liégeoise (scrl-fs) est une microbrasserie bio, locale et participative. Créée fin 2015, elle brasse depuis début 2017 des bières artisanales sur le site de la Ferme à l'arbre de Liège, à Lantin. Cette brasserie se veut le fer de lance du circuit court en matières brassicoles en étant producteur d'une majorité des matières premières (orge, froment, houblon, épices) directement sur la ferme.

WWW.BCL.BIO
Rue de Liège 45, 4450 Lantin
Tel : +32 472 03 78 35



BRUXELLES Zinne

Le Terroirist

Terroirist est une coopérative bruxelloise qui propose aux magasins, restaurants et autres professionnel-le-s de l'alimentation active-s sur le territoire bruxellois de joindre leurs forces afin de créer leur propre structure d'approvisionnement en fruits, légumes, céréales, légumineuses, fruits secs, produits transformés, boissons,... en direct de maraîcher-ère-s, producteur-ric-e-s, transformateur-ric-e-s qui travaillent de manière sérieuse et en respect de valeurs humaines et de la nature.

TERROIRIST SUR FACEBOOK ET INSTAGRAM
Avenue Kersbeek 280, 1190 Forest
Tel : +32 (0) 2 242 72 27



GRANDVOIR L'Ardoise

La ferme du grand Enclos

La coopérative du Grand Enclos se veut un endroit de vie coopératif visant l'autonomie notamment par la production d'une alimentation biologique de qualité et le développement de l'agroécologie. La coopérative a pour but de participer à un mouvement collectif plus vaste de changement en étant créatif-e-s pour expérimenter la transition, le partage, la solidarité, l'accueil, la gouvernance partagée et le développement de circuits courts tout en offrant une place à l'art et à la vie intérieure

WWW.COOPERATIVEDUGRANDENCLOS.BE
Route des Mainis 3 6840 Grandvoir
Tel : +32 (0) 474 65 71 79



MONTIGNY-LE-TILLEUL

Carol'or - La ferme du Martin Pêcheur

Il y a 16 ans, Stéphane faisait l'acquisition de ses premières vaches. Depuis, Stéphanie la développée la transformation laitière. Les vaches pâturent toute la bonne saison et sont nourries avec du foin et des céréales produites sur la ferme. En 2013, Stéphane et Stéphanie aménagent un atelier pour transformer le lait en beurre, yaourts et fromages frais. Depuis 2018, au terme de deux années de conversion, toute la production est certifiée bio.

FERMEDUMARTINPECHEUR.
WORDPRESS.COM
Rue de Bomerée 299,
6110 Montigny-le-Tilleul
Tel : +32 (0) 497 93 53 42



LOUVAIN-LA-NEUVE

Talent Maison du Cormoran

La Maison du Cormoran est la boutique spécialisée en jeux et jouets de la région ottintoise. Pour les tout petits et les plus grands, et depuis plus de vingt ans, les membres de son équipe sélectionnent avec soin les jeux et jouets qui s'installeront sur leurs étagères. Chez eux-elles, la qualité fait la durabilité. Le prix juste, le côté ludique et la beauté font le reste, avec un accueil et un conseil personnalisé en prime.

HTTP://CORMORAN.BE/
Galerie Saint Hubert, Rue des Wallons 8,
1348 Louvain-la-Neuve
Tel : +32 (0) 10 45 28 28



PHILIPPEVILLE Semeur

Mobilisem

Située à Philippeville, l'ASBL Mobilisem est une plateforme de coordination à taille humaine qui s'adapte aux besoins des habitant-e-s, et treize communes qui s'adressent à elle pour trouver des solutions aux problèmes de mobilité qu'ils-elles rencontrent quotidiennement. Elle regroupe onze personnes ayant chacune une grande compétence et une forte expérience dans chaque domaine de la mobilité.

HTTP://MOBILESEM.BE
Rue du Moulin 181, 5600 Philippeville
Tel : +32 (0) 71 68 79 86

Sans contact

→ Moins de liens,
plus de profits ?

festival Financité

Ensemble, changeons la finance



Le Festival Financité se déroulera du 7 au 22 octobre.

Les échanges, tout comme l'argent, sont de plus en plus virtuels. Vous êtes en manque de contact ? Pour y remédier, Financité organise son festival, partout en Wallonie et à Bruxelles, afin de décortiquer si la diminution du contact implique vraiment l'augmentation du profit, et pour qui ?

AU PROGRAMME

Gaffe aux GAFAM – Atelier : Les GAFAM (l'acronyme qui désigne les 5 géants du web américains, soit Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) ont pris une place centrale dans nos vies grâce à des modèles ultra-diversifiés qui nous accompagnent partout. Au travers de quelques séquences documentaires et moments d'échanges ludiques, nous partirons à la rencontre de ces géants et découvrirons les outils dont nous disposons en tant que citoyen-ne-s.

1000 Bornes pour ma banque – Atelier : Au travers de ce parcours (à peine imaginaire) nous rendrons visible les services bancaires essentiels qui disparaissent aujourd'hui et les réelles motivations des banques. Nous ferons ensuite une halte par les solutions existantes ou à inventer, pour un système bancaire au service des gens.

Entre toile et nuages –

Atelier : Depuis la fin du siècle dernier, les mailles de la toile numérique se resserrent. Ce monde alimenté de nos données personnelles devient ainsi un marché extraordinaire dont nous, simples humains, ne sommes qu'un ingrédient. Nœuds après nœuds, nous détricoterons cette toile et poserons les balises d'un monde à venir épanouissant et désirable.

Face à la crise, une seule solution : l'improvisation ! –

Spectacle : Entre action et réflexion, violence et indulgence... on a parfois le sentiment d'avoir tout essayé pour faire face aux choses qui partent en cacahuètes ! Et si, pour une fois au moins, on improvisait dans la joie et la bonne humeur, sans arrières pensées ni volonté de sauver l'humanité ? Ce que l'on sait, c'est que les histoires qui vous seront proposées seront uniques. Collectivement, nous pourrions décider d'en faire quelque chose. ■

RETROUVEZ LE PROGRAMME
COMPLET PRÈS DE CHEZ VOUS SUR
WWW.FINANCITE.BE/FESTIVAL

Ne vous faites plus avoir par **les publicités vertes des banques !**

Nos activités de novembre vous donneront les clés pour distinguer les faux produits verts.

L'investissement socialement responsable (ISR) s'impose de plus en plus comme un modèle prioritaire à adopter par les investisseurs. Et les banques l'ont compris, elles sont nombreuses à proposer des produits « verts » à leurs clients. En 2020, l'encours total d'investissement socialement responsable a connu une augmentation spectaculaire pour atteindre un nouveau record de 104,77 milliards d'euros. Cela correspond à 48,74 milliards d'euros en plus par rapport à 2019.

Mais derrière cet élan pour les produits dits socialement responsables se cache malheureusement des dérives de greenwashing. Il existe parfois de gros décalages entre la réalité des produits d'investissement et les attentes qu'en ont les clients investisseurs.

Notre campagne « Verdissez vos pratiques, pas vos pubs » vise à braquer les projecteurs sur ce décalage. En novembre, nous irons à la rencontre des citoyen-ne-s qui désirent en savoir plus sur l'investissement socialement responsable, les forces qui agissent sur ce marché et ses dérives. Différents ateliers ludiques vous seront proposés afin de vous aider à ne pas vous faire avoir par les publicités vertes des banques. Rejoignez-nous ! ■



VOUS SOUHAITEZ POUVOIR DISTINGUER UN « VRAI » D'UN « FAUX » PRODUIT VERT ?

Alors participez à nos ateliers ! →

MONS : le 9/11 de 18h30 à 20h au LA du Hautbois (rue du Hautbois 13, 7000 Mons)

BRUXELLES : le 14/11 de 18h30 à 20h dans les bureaux de Financité (rue du Botanique 75, 1210 Saint-Josse-Ten-Noode)

LIÈGE : le 15/11 de 18h30 à 20h chez Barricade (Rue Pierreuse 19-21, 4000 Liège)

MARCHE-EN-FAMENNE : le 17/11 de 18h30 à 20h à l'E-Square ASBL (Rue Victor Libert 36J, 6900 Marche-en-Famenne)

LOUVAIN-LA-NEUVE : le 21/11 de 18h30 à 20h à la Maison du Développement Durable (Agora 2, 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve)

NAMUR : le 23/11 de 18h30 à 20h au Centre l'Illon (Rue des Carmes 12, 5000 Namur)

CHARLEROI : le 30/11 de 18h30 à 20h au Vecteur (Rue de Marcinelle 30, 6000 Charleroi)

BRUXELLES « Ça joue », → au Boom café

Financité et le café associatif Boom ont co-organisé 3 soirées jeux de société.

Les soirées ont rassemblé des habitant-e-s du quartier, des fidèles de Financité, des fans de jeu et des bénévoles du café dans une ambiance bon enfant. Nous avons expérimenté ensemble l'adrénaline de la bourse, la stratégie de l'entrepreneur-euse ou encore la frustration face à des règles injustes, pas si lointaines de la réalité.



Au programme : le jeu Vautour, créé par les équipes Financité pour découvrir les rouages de la finance ; Panique à Wall Street, un jeu grand public qui place les personnes dans la peau d'un-e investisseur-euse et Economia, un jeu créé par SAW-B (Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises) qui fait de nous des entrepreneur-euse-s dans différents secteurs d'activités, avec un profil capitaliste ou d'organisation d'économie sociale.

Les débats qui ont suivi étaient riches : réflexions sur la possibilité de créer de nouvelles règles économiques, sur le rôle de la monnaie, les coopératives... Interpellation, argumentation et tentative d'influencer les choix des autres ont été bon train. À l'issue du jeu Economia, les joueur-euse-s « capitalistes » ont eu à cœur de limiter leur impact négatif, mais c'est l'équipe « économie sociale » qui a gagné le plus d'argent ! Est-ce une prévision de l'avenir ? ■

BRUXELLES ← St Josse rêve de son café citoyen

Début 2022, les partenaires culturels de St Josse ont mis en place pour quelques semaines le projet Cantine Josée dans le légendaire café « Le thé au Harem ». Ce projet était un lieu de rencontre entre voisin-e-s, ouvert à diverses activités (avec enfants, artisanat, débats, repas partagés...). On pouvait aussi simplement prendre un verre ou grignoter un snack. Un petit groupe souhaite actuellement pérenniser cette belle expérience en créant un projet de café citoyen permanent. Financité les accompagne dans la définition du projet et les réflexions sur son financement. ■

ENVIE DE REJOINDRE LE COLLECTIF ? CONTACTER : ANNE.BERGER@FINANCITE.BE



VOUS AVEZ MANQUÉ CES SOIRÉES ? PAS DE REGRET, FINANCITÉ ET LE CAFÉ BOOM VONT REPROGRAMMER QUELQUES JEUX EN FIN D'ANNÉE...

BRUXELLES → La Zinne accueille un 2^e employé

Grâce au financement régional, la Zinne a accueilli Fabian, son second employé. Brève rencontre.

Pourquoi as-tu souhaité rejoindre la Zinne ?

Je souhaitais donner mon temps à un projet utile. J'ai été attiré par le fait d'agir à mon échelle sur le tissu économique bruxellois, en soutenant via l'utilisation de la Zinne un certain nombre d'initiatives durables dans la capitale.

Quelles sont tes principales missions pour les prochains mois ?

Le projet de la Zinne reste un projet collectif citoyen. Ce sont les citoyens et citoyennes qui gardent en main les principales décisions et orientations. Nous venons booster le projet avec notre temps de travail et nos compétences. Je serai surtout chargé de recruter de nouveaux prestataires, convaincre des utilisateur-ice-s et accueillir de nouveaux-elles bénévoles dans le collectif. Nous

essaierons au maximum de les mettre en réseau, de créer une communauté au sein de laquelle on échange des Zinnes, mais aussi des idées !

Ton souhait le plus cher pour la Zinne d'ici 2 ans

Ce serait chouette que chaque projet de transition à Bruxelles connaisse la Zinne et ait envie de rejoindre le réseau. ■

OTTIGNIES Des voix contre → les violences économiques faites aux femmes

Organisé par le Monde selon les femmes, Financité était au premier festival Polyphonies EcoFéministe pour un atelier sur les violences économiques faites aux femmes.

Il n'est pas évident de parler de la violence économique subie par les femmes. D'abord, parce que ce sujet touche aux violences conjugales dont sont victimes de nombreuses femmes, mais aussi parce qu'il est souvent mis de côté à cause du manque de données. C'est pour cela que nous avons proposé cet atelier lors la première édition de ce festival écoféministe organisé à l'Arbre qui pousse.

Près d'une vingtaine de femmes étaient présentes pour partager ces deux heures de réflexion, de mise en relation et de partage d'expérience. Nous avons appris, mais pas que. Nous avons réfléchi ensemble aux solutions qui existent ou qui devraient exister pour remédier à ce problème de taille.

La violence économique est l'une des nombreuses ramifications des violences conjugales. Si nous nous essayons à une définition, nous pourrions dire que c'est,

de manière assez simplifiée, le fait d'isoler et/ou contrôler les femmes en les privant d'autonomie financière. On se rend dès lors compte des répercussions que cela peut avoir sur les femmes : les empêcher de partir même si leur santé physique et mentale sont en péril, la grande paupérisation des femmes et des enfants lors d'une séparation, etc.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en Belgique, le cabinet de la secrétaire d'état à l'égalité des genres, Sarah Schlitz, estime qu'une femme sur sept est victime de violences économiques au cours de sa vie. En France, ce serait 19 % des femmes appelant le numéro 3919 (ligne d'écoute pour les victimes de violence conjugale) qui en souffrent.

Heureusement, il existe des pistes de solutions auxquelles nous avons réfléchi ensemble. Que ce soit le recours au Secal, le service des créances alimentaires – qui a pour but de répondre aux problèmes de pauvreté dus au non-paiement de la pension alimentaire aux enfants – ou la mise en place d'outils et de formations en éducation financière à destination des femmes, les participantes de cet atelier ont été extrêmement prolifiques au moment d'imaginer des solutions. ■



BRABANT WALLON

La Brawette souffle sa première bougie ←

Il y a un an, la monnaie locale citoyenne du brabant wallon ouest se retrouvait Chez Bobbi pour un lancement officiel sous le soleil. Un an plus tard, ce sont 60 partenaires qui ont rejoint le réseau et des milliers de Brawettes qui ont déjà été échangées. Le 18 septembre, les bénévoles du groupe invitent les partenaires et utilisateur-ice-s à fêter cette année passée ensemble. ■

PLUS D'INFORMATIONS : WWW.LABRAWETTE.BE



BRUXELLES ET NAMUR *Vieux jeu* *la BCE ? Et si l'euro passait* *au numérique*

Un euro « numérique » pourrait bientôt apparaître en complément des pièces et billets ainsi que des euros bancaires.

Cette nouvelle monnaie émise par la Banque centrale européenne (BCE) pourrait offrir de nombreuses opportunités pour notre société qui fait face à tant de défis économiques évidemment mais aussi sociaux et environnementaux. Cependant créer une monnaie (encore une ?) et numérique qui plus est, pose beaucoup de questions qui dépassent de très loin les milieux économiques. C'est tellement vrai que la Commission européenne avait lancé une consultation citoyenne à ce sujet.

Financité a voulu donner l'opportunité aux citoyen-ne-s de s'approprier cette thématique de la monnaie au travers d'un groupe de travail citoyen co-animé avec Tristan Dissaux, chercheur en socioéconomie à l'Université Libre de Bruxelles. L'objectif était de comprendre les enjeux d'une telle monnaie centrale numérique, mais aussi de réfléchir puis formuler des attentes à

glisser dans la consultation pour que ce « nouvel euro » soit plus inclusif.

Deux groupes se sont ainsi réunis séparément trois fois à Bruxelles et à Namur avant de se retrouver pour mettre en commun leurs observations, mais surtout rédiger les bases d'une réponse commune que chaque personne pouvait alors reprendre (ou adapter) puis envoyer à la Commission européenne.

Bien entendu, ce groupe et Financité ont tenté de mettre en avant ce texte afin que d'autres citoyen-ne-s puissent l'utiliser comme outil de compréhension de l'euro numérique ou comme outil de revendication en l'envoyant à leur tour à la Commission. Et si aujourd'hui la consultation est terminée, le groupe publie désormais une newsletter de vulgarisation des enjeux de la BCE. ■



VOUS VOULEZ PRENDRE CONNAISSANCE DE CE TRAVAIL OU VOUS ABONNER À LA NEWSLETTER ? CONTACTEZ « PLANS B POUR LA BCE » VIA L'ADRESSE BCEVOLUTION2021@GMAIL.COM

NAMUR *Le Lumsou* *au festival*



La première édition du festival Namur Demain se tiendra les 15 et 16 octobre prochain en collaboration avec la Ceinture Alimentaire Namuroise, le Service Air Climat Energie de la ville de Namur et Canopéa.

Ancien « We de la Résilience », il prendra ses quartiers au centre-ville de Namur avec des pièces de théâtre, des conférences, un escape game urbain ou encore un marché public de circuits-courts. Financité y organisera une animation et la monnaie locale citoyenne de la région, le Lumsou, sera la monnaie officielle du festival. Un stand avec un comptoir de change sera installé afin de permettre à tou-te-s d'échanger leurs euros contre quelques Lumsous et d'obtenir de plus amples informations sur cette monnaie particulière dans un contexte qui se voudra festif et instructif. ■



JUMET ET GILLY *Du jardin au cinéma*

Le bikemovie « Tandem local » fait étape à la ferme.

Si les bénévoles et les participant-es de Jumet.bio aiment le jardin et les activités extérieures les plus concrètes possibles, prendre le temps du débat n'est généralement pas pour leur déplaire. L'asbl Jumet.bio se définit en effet comme « la ferme urbaine du futur » et se donne entre autres comme objectif de promouvoir les alternatives citoyennes de transition, l'éducation à l'environnement et à la consommation responsable.

Dans ce contexte, et qui plus est en collaboration avec la Maison de l'Alimentation Durable implantée sur le site de Jumet.Bio, proposer une pause autour du film « Tandem local » s'imposait. Ce film présente un tour de Belgique en vélo électrique à la rencontre d'actrices de la transition, que ce soit au travers de leur métier dans l'agriculture, l'élevage ou d'épicerie, mais aussi de simples collectifs. D'étape en étape, les spectateurs et spectatrices peuvent ainsi découvrir (avec l'optimisme du colibri ...) les petits changements près de chez nous qui appuient les grands changements de demain.

Même si la question de la viande telle que présentée dans le film a soulevé quelques positions divergentes dans la salle, et

même si le public était acquis à l'idée de devoir agir plus et mieux en matière de transition, la projection ne fut pas sans effet. Bien entendu se rencontrer à plus d'une trentaine de personnes et regarder ce film nous rappelle que nous

ne sommes pas seul-e-s. Mais en plus, quelques personnes du jardin partagé de Gilly (organisé par Enéo) ont décidé à leur tour de programmer ce débat avec Financité à moins de 10 minutes ... à vélo. ■



CHARLEROI *Le Joyeux Bordel* *de la rue de Marcinelle*

Pour donner vie au quartier, le Vecteur et Présence et Action Culturelles (PAC) ont organisé en juillet « le Joyeux bordel » qui prend la forme d'une brocante à la rue de Marcinelle (où sont situés nos bureaux de Charleroi). Cette année, pour être dans le thème, Financité et le Carol'Or ont organisé une collecte de « vieilles idées pourries » que nous avons tenté de réparer ou au moins recycler grâce à la créativité des passant-e-s à qui nous demandions de mettre à jours quelques phrases bateau comme « quand on veut on peut », « le travail c'est la santé » ... Vous découvrirez bientôt si nous avons réussi à les sauver. ■



LIÈGE Des idées climat aux actes

Du 16 au 23 juillet s'est tenu ClimACTES, une Université d'été sur le thème de l'action climatique.

Au cœur des chaleurs estivales, une trentaine de participant-e-s animé-e-s par une dizaine de professionnel-le-s volontaires et expérimenté-e-s, se sont « mis au vert » pour une Université d'été dans le campus universitaire du Sart-Tilman, sur les hauteurs de Liège. Ils-elles venaient de Belgique, de France, d'Afrique du Nord, du Québec... Ils-elles avaient en commun une volonté d'agir pour limiter les impacts des changements climatiques.

Ensemble, le groupe de ClimACTES a fait vivre un programme conçu et développé sur un rythme très soutenu : conférences débats, ateliers, témoignages, visites de terrain... Sans oublier les moments informels et les discussions au bar dans la douceur du soir. L'approche était résolument systémique. Elle a éclairé les situations sous différents angles : énergie, exploitation des matières premières, respect du vivant, biodiversité, financiarisation de l'économie, économie sociale, inégalités, migrations...

La première semaine était surtout composée d'apports théoriques et de



témoignages. La seconde était centrée sur le développement de projets, « grandeur nature », d'entreprises et d'associations, futures actrices de l'économie réelle en transformation. Par petits groupes, l'enjeu était de se mettre en situation pour aboutir à la présentation d'un vrai projet d'entreprise en fin de deuxième semaine.

Au travers de tous ces moments forts, Financité est intervenue régulièrement tant au niveau des apports théoriques que

de l'accompagnement des groupes de travail. Un regard transversal passionnant qui a montré, une fois de plus, que la finance solidaire est une des pierres d'angle majeure des architectures d'organisation. ClimACTES était aussi, et peut-être surtout, une opportunité pour faire des rencontres, l'occasion de partager et de se sentir partie prenante d'un mouvement puissant dont la force collective devient bien plus que la somme de ses composantes. ■

LIÈGE ET AILLEURS L'improvisation fait son festival

Salvatore et Thierry sont les deux comédiens qui ont accepté d'apporter leur éclairage improvisé lors du Festival Financité.

Des spécialistes de l'improvisation qui viennent se frotter au monde de la finance solidaire, ce n'est pas commun. Mais pour être honnêtes (ou presque), Salvatore et Thierry racontent qu'ils ont été attirés par

l'aspect financier de l'aventure : « *les traders des ASBL, on veut en être. On se voyait déjà en haut de la fiche salariale.* ». Ils déchantent lorsqu'ils comprennent qu'ils ne seront pas du grand capital mais qu'ils devront improviser sur des thèmes financiers moins glamour, voire carrément difficiles. « *Des gens cash qui parlent à cœur découvert, ça en est presque gênant* », plaisent-ils. Avant d'enchaîner : « *Financité a fini par nous convaincre qu'on toucherait un intérêt, il sera même général. Banco, on a signé.* » ■

POUR DÉCOUVRIR SALVATORE, THIERRY ET LEURS PIROUETTES FINANCIÈRES, RENDEZ-VOUS AU FESTIVAL FINANCIÉ (LIRE EN PAGE 30)



BARVAUX Une donnerie qui réfléchit



Les petits dons de Pétillon est une association bien enracinée dans son terroir de Barvaux, au cœur de la belle vallée de l'Ourthe.

« *La résilience, c'est d'abord agir et réfléchir ensemble, en cultivant la joie de vivre et une curiosité bienveillante pour les personnes de toutes sortes* », décrit spontanément Johann, un des volontaires actifs dans l'ASBL. Ce collectif pétillant organise tout un tas d'activités : boîte à dons (meubles, électro-ménagers et objets en tous genres), bouquinerie, repas solidaire, la Pétille mobile (camionnette pour transporter toutes sortes d'objets), Repair café, partage et transformation collective d'inventaires alimentaires, organisation d'événements et échanges. « *Quelles que soient les activités, nous essayons d'être justes* », explique Johann.

Par de petits gestes qui peuvent paraître simples, le collectif crée des liens. Lorsqu'une personne vient déposer des livres par exemple, il lui est demandé de les ranger elle-même dans les rayons. Résultat, elle repart très souvent avec d'autres ouvrages. Un livre, ça vit quand ça circule et quand on en parle. Lorsqu'un touriste passe à la donnerie pour emporter une petite coque en plastique pour que son tout petit enfant puisse

faire trempette pendant les vacances au camping voisin, on lui donne avec plaisir mais on lui demande simplement de la rapporter à la fin des vacances. Elle pourra servir à d'autres. Et cette dame qui prend des objets de la boîte à dons pour les vendre en brocante, on sait qu'elle doit vivre avec pas grand-chose et que cette activité l'aide. Alors pourquoi pas, on lui demande juste de verser quelques sous dans la cagnotte pour compenser, ce qu'elle trouve juste.

Les inondations de l'an dernier ont donné un coup d'accélérateur au réseau de solidarité et à la mobilisation citoyenne. Quand tout un camion de matériel est arrivé de Flandre pour nous aider, c'est le collectif citoyen qui a pris les choses en main. Face à cet élan, le Bourgmestre nous a donné l'autorisation d'occuper les locaux de l'ancienne piscine communale que le collectif occupe toujours. « *Chez nous, on réfléchit en agissant ou on agit en réfléchissant. Chacun et chacune cherche à ce que les échanges soient équilibrés en nourrissant le bien commun et en prenant ce qui est nécessaire, ni plus ni moins* », poursuit Johann. Il est maintenant convenu d'analyser ensemble toutes ces pratiques. Sur base des situations vécues, c'est toute une économie du quotidien qui se déploie. Elle est à la fois concrète et solidaire. ■



PAYS GAUMAIS

L'Epi fête ses 10 ans

C'est dans ce beau territoire où il fait bon vivre qu'est née la première monnaie citoyenne belge francophone. Depuis 10 ans elle irrigue la région en « Epis du bon sens ». Ce berceau c'est aussi celui d'une épicerie de village « l'Épicentre » à Meix-devant-Virton, aux confins du sud de la Belgique. Le 27 août, l'Épicentre a fêté ses 15 ans pendant que l'Épi lorrain soufflait sa dixième bougie autour de concerts, restauration et marché artisanal. ■





Financité marchera pour le climat le 23 octobre prochain ! Et vous ?

Le sixième rapport du GIEC a tiré la sonnette d'alarme quant à l'état de notre planète et des conséquences potentiellement catastrophiques si nos modes de production, très émetteurs de gaz à effet de serre, restent inchangés. Pourtant, les politiques mises en place pour stopper le dérèglement climatique restent insuffisantes.

En tant que citoyen-ne-s, nous devons continuer à nous mobiliser pour réveiller nos dirigeants-e-s. Et c'est ce que nous allons à nouveau faire en marchant pour le climat le 23 octobre prochain à Bruxelles !

Que diriez-vous de participer, avec nous, activement à cette mobilisation à travers une action ?

Le 12 septembre prochain à 19h, Financité organise une réunion en ligne pour voir de quelle manière vous voulez vous investir et aller à la pêche aux bonnes idées pour l'action que nous allons mener lors de la marche.

PLUS D'INFO ET INSCRIPTION SUR : WWW.FINANCITE.BE/ PREPARATION-MARCHE-CLIMAT



Nous avons déménagé

Nos bureaux de Liège ont déménagé pour s'installer chez Novacitis, un centre d'entreprises dédié à la transition vers une économie soutenable, plus sociale et solidaire.

Il faudra désormais vous rendre Rue de l'Académie 53 à 4000 Liège pour nous rendre visite. À bientôt !

Nouveau collègue

Début septembre, nous avons accueilli Amaury Meyers (amaury.meyers@financite.be). Il viendra renforcer la recherche sur la finance solidaire. Bienvenue à lui !



Éphéméride Financité

- Du 7 au 22 octobre** : Festival Financité
- 23 octobre** : Marche pour le climat
- 26 novembre** : Assemblée générale Financité
- 20 septembre, 4 octobre, 8 novembre** : Prochaines sessions de la Financité Academy



Un indicateur prometteur, mais avec des œillères

Merci Morgane de nous faire connaître l'indicateur du vivre mieux (Better life index) mis au point par l'OCDE. À la première lecture de l'article, nous n'en avons pas compris toute la richesse.

L'OCDE nous offre une carte où chaque pays participant est représenté par une rosace à 11 branches, la longueur de chaque branche indique le score pour ce pays dans la catégorie correspondante, chaque catégorie ayant par défaut le même poids. Cela permet d'attribuer à chaque pays un score global et de classer ainsi les pays en matière de vivre mieux.

Le classement selon l'indicateur n'est pas figé, les citoyen-ne-s peuvent aussi en faire un outil de changement.

Chacun-e peut modifier le classement des pays en donnant des poids différents à chaque catégorie : par exemple, on peut attribuer un poids plus important à la catégorie logement ; on peut ainsi créer son propre indicateur en modulant la pondération entre

Pages 8-9 du magazine 66



les 11 catégories et en l'enregistrant dans la base de données de l'OCDE. Celle-ci permet de compiler les suggestions pour créer un indicateur du vivre mieux personnalisé et envoyer un message aux politiques.

Cependant l'indicateur de l'OCDE se limite à jauger et comparer le bien-être dans 38 pays parmi les plus développés sur le plan économique, en occultant les multiples interdépendances du monde globalisé. La portée de l'instrument s'en trouve fortement réduite. Les critères du vivre mieux mesurés par l'OCDE, dans « son » monde, semblent faire fi des conséquences éventuellement négatives ailleurs, ce qui interpelle nos consciences. ■

Le comité de lecture

ET À PRÉSENT, CHER-ÈRE-S LECTEUR-TRICE-S, N'HÉSITEZ PAS À CRÉER VOTRE PROPRE INDICATEUR SUR WWW.OECDBETTERLIFEINDEX.ORG

PHOTO LÉGENDE



Début août, une quinzaine de membres se sont retrouvés pour un week-end de réflexion en Haute Ardenne. Ensemble, pour dépasser le découragement face aux multiples problèmes climatiques et économiques, ils et elles ont dessiné un monde dans lequel il ferait bon vivre.

*!?!☆⚡:)



**VALÉRY
PATERNOTTE**

Prudentes et raisonnables

J'ai quand même l'impression que ça fait longtemps qu'on demande gentiment et qu'on fait preuve de pas mal de patience...

Alors quand je lis le dernier rapport publié par plus de 15 associations, dont Reclaim Finance, Les amis de la Terre France, BankTrack aux Pays-Bas ou encore Rainforest Action Network aux États-Unis, et leur outil nommé « Oil and Gas Policy Tracker », qui évalue et note les politiques des 150 plus grandes institutions financières mondiales en matière de pétrole et de gaz, je m'inquiète...

Ce que l'on apprend est aussi simple à résumer que révoltant : à quelques exceptions près, les acteurs financiers n'ont tout simplement pas de mesures visant à sérieusement limiter l'expansion pétrolière et gazière. Seules 9 institutions excluent tout soutien à de nouveaux forages, le reste se contente de refuser les projets dits « non conventionnels » comme les sables bitumineux, les forages en Arctique ou encore le gaz et le pétrole de schiste. Depuis la signature de l'Accord de Paris, c'est un montant de 4 600 milliards de dollars qui a été investi dans ce secteur. Les 60 plus grandes banques du monde ont investi plus de 742 milliards de dollars dans les combustibles fossiles en 2021.

Je pensais naïvement que les banques allaient devoir changer leur modèle et leur définition de la rentabilité face aux modèles scientifiques de plus en plus fidèles à la triste réalité, aux mouvements citoyen-ne-s de plus en plus exigeant-e-s et aux juges condamnant États et entreprises à enfin prendre leurs responsabilités (voir affaires Shell¹ et Klimaatzaak²). Qu'il ne serait plus possible – moralement, légalement, commercialement – de continuer à financer ce secteur impunément. Or, il semble bien que si. Pire ! Le club des banques qui soi-disant s'engagent pour le climat ne fait pas exception. La Net-Zero Banking Alliance (une alliance financière pour atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050) l'année dernière ont, simultanément, financé des projets d'expansion pétrolière et gazière.

Alors si les membres de notre mouvement comprennent que les banques ne peuvent sortir de leurs bilans tous les actifs fossiles du jour au lendemain et que ceci présenterait même des risques au niveau de la stabilité financière, je crois que ces citoyen-ne-s ajouteraient aussi qu'il faut cesser de jouer avec nos pieds.



On ne demandait pas au juge de l'affaire Klimaatzaak de devenir l'exécutif de ce pays et de pondre un plan climat ; sa tâche était néanmoins de définir ce qui aujourd'hui caractérisait un travail législatif en matière de politique climatique. De la même manière, on n'attendait pas du juge de l'affaire Shell de produire le plan opérationnel qui allait permettre au pétrolier de réduire ses émissions, mais on lui demandait de tracer les contours d'une entreprise pétrolière prudente et raisonnable.

Il est grand temps que les banques fassent le même travail – avant que les juges ne leur demandent, on gagnera un temps précieux – et répondent à cette question élémentaire : quelles sont les obligations qui s'imposent aux financeurs pour que l'on puisse, en 2022, considérer leur action comme prudente et raisonnable ? Ne pas financer le secteur des énergies fossiles comme elles le faisaient il y a 30 ou même 5 ans serait déjà un début. ■

1. Action collective menée par plusieurs organisations et des milliers de citoyen-ne-s contre Shell. La multinationale pétrolière a été condamnée à réduire, d'ici à 2030, ses émissions de 45% par rapport à 2019.

2. Affaire climat en français, le tribunal de première instance de Bruxelles condamne collectivement les autorités belges pour leur politique climatique négligente.